AT
55170
1978
M73

3 1761 11709840 0

CA1
SS170
-1978
M73

Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761117098400

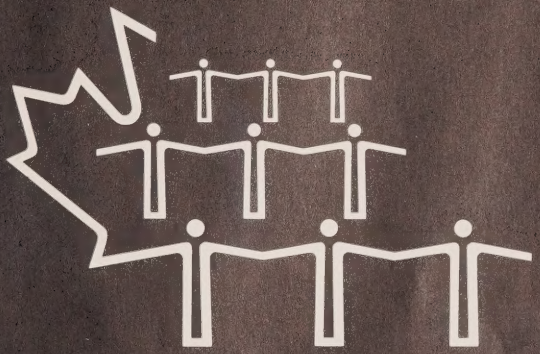

Multiculturalism and the
Government of Canada

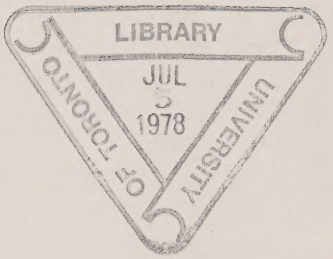
LIBRARY
JUL
1978
UNIVERSITY
OF TORONTO

Government
Publications

Multiculturalism is an important dimension of national policy. The program was originally announced by the Prime Minister in 1971 in the House of Commons. Since that time the concept has grown and flowered into an operational Directorate whose responsibility is to ensure that all Canadians regardless of their cultural background have equal opportunity in Canada.

The multiculturalism policy also recognizes the fundamental right of Canadians to retain and preserve their cultural background. This right stems from the free nature of our society.

The retention of cultural values is important to Canadians as individuals and it is important to the nation as a whole. Canada as a nation clearly has benefited from the diversity of its people. When this cultural pluralism is retained by Canadians and shared in an integrated society all of us benefit.

Canada, in light of its bilingual and multicultural nature, is provided a unique opportunity and challenge to show to itself and to the world that we, as Canadians, are capable of living together in a spirit of understanding and mutual appreciation.

Published under the authority of
The Honourable Norman Cafik
Minister of State
Multiculturalism

Table of Contents

Background 3

The Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism and the Government's Response to its Recommendations 7

The Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism 9

The Government's Response 10

The Minister of State for Multiculturalism 13

The Canadian Consultative Council on Multiculturalism 15

The Multiculturalism Directorate and its Program 16

The Role of the Federal Cultural Agencies in Furthering the National Policy 19

The Canada Council 21

The Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission 21

The Canadian Broadcasting Corporation 22

The National Film Board 23

The National Library 24

The National Museums Corporation 24

The Public Archives 26

The Role of Other Directorates and Branches Within the Secretary of State and Other Government Departments and Agencies in Furthering the National Policy 29

Department of the Secretary of State 31

Canada Employment and Immigration Commission 32

Canadian Human Rights Commission 33

Central Mortgage and Housing Corporation 33

Department of Communications 33

Consumer and Corporate Affairs 33

External Affairs 34

Health and Welfare Canada 34

Indian Affairs and Northern Development 35

Industry, Trade and Commerce 36

Justice 37

Labour 37

Public Service Commission 37

Revenue Canada — Customs and Excise 37

Revenue Canada — Taxation 38

Conclusion 39

Appendices 43

Federal Government's Response to Book IV of the Report of the Royal Commission on Bilingualism 47

Index of addresses 55

in the beginning. . .

"In (the new) Parliament there will be no question of race, nationality, religion or locality. . . The basis of action adopted by the delegates to the Quebec Conference in preparing the resolutions, was to do justice to all — justice to all races, to all religions, to all nationalities and to all interests. . ."

(Hector L. Langevin — 1865)

some years later. . .

"For here (in Canada), I want the marble to remain the marble; the granite to remain the granite; the oak to remain the oak; and out of all of these elements I would build a nation great among the nations of the world."

(Prime Minister Sir Wilfred Laurier — circa 1903)

in the sixties. . .

"Canada is a garden. . . into which has been transplanted the hardiest and brightest flowers from many lands, each retaining in its new environment the best of the qualities for which it was loved and prized in its native land. . ."

(Prime Minister John Diefenbaker — 1961)

"What better way could we prepare for our centenary than by taking effective steps now to deepen and strengthen the reality and the hopes of Confederation so that all Canadians, without regard to race or language or cultural background may feel with confidence that within this nation they can realize, without discrimination and in full partnership, a good destiny for themselves and for those who follow them."

(Prime Minister Lester Pearson — 1962)

in the seventies. . .

"A policy of multiculturalism within a bilingual framework commends itself to the Government as the most suitable means of assuring the cultural freedom of Canadians. . . A vigorous policy of multiculturalism will help form. . . the base of a society which is based on fair play for all."

(Prime Minister Pierre E. Trudeau — 1971)

"Our Multiculturalism Policy stems from a pragmatic base. We are not trying to create a multicultural society, we already live in one. We are simply recognizing the reality that exists. National unity requires that we understand all our people and have a mutual respect for one another. Multiculturalism helps create this climate of understanding in our society".

(Norman Cafik — 1977)

Background

Down through the years until a national multicultural policy was proclaimed in 1971, many parliamentarians spoke out in favour of a society that accepted multiculturalism as a social philosophy. By encouraging non-British, non-French segments of Canada's population to retain and develop their rich cultural heritages, and at the same time recognizing the cultural contributions of the English and French, distinguished Canadians envisaged the creation of a strong, united, harmonious Canada.

This is not to say that no effort to realize these objectives was made until 1971. Concrete action to encourage the full participation of Canadians of various ethno-cultural origins began in the 1940's with the creation of the Advisory Committee on Co-operation in Canadian Citizenship, made up of notable Canadians and charged with the responsibility of advising the government on the best methods of obtaining a united effort from Canadians regardless of origin. The Nationalities Branch of the Department of National War Services acted as secretariat to the Committee and upon cessation of hostilities in 1945 became the Canadian Citizenship Branch, under the auspices of the Department of the Secretary of State. The Branch accepted the responsibilities of assisting immigrants — helping them adjust, preparing them for Canadian citizenship and paving the way for their acceptance.

Canadian Citizenship Branch

In 1950 the Canadian Citizenship Branch was transferred to the newly formed Department of Citizenship and Immigration and local offices were established across Canada. It was becoming evident at this time that the Branch could not confine itself to working fully on behalf of immigrants. Programs concerned with the broad spectrum of citizenship were developed — programs that emphasized the responsibilities of the citizen in intergroup and intercultural relations. These activities would be involved with the attitudes of people and the ways such attitudes found expression towards minority cultural groups, religion, race or other facets of society.

The Canadian Citizenship Branch also became concerned with the integration of native people into the general community during this period. It worked at this activity in close co-operation with the Indian Affairs Branch both in Ottawa and at the community level across the country.

In 1966 the Canadian Citizenship Branch became the Citizenship Branch and was transferred back to the Department of the Secretary of State where it is now located.

Federal-Provincial Interface

In 1953 a "gentleman's agreement" was reached with the provinces whereby language classes would be set up and operated by provincial departments of education through the local school boards. For its part, the Citizenship Branch undertook to make available, free of charge, textbooks for use in the citizenship classes. During the same year, the federal government also entered into agreements with some of the provinces whereby it undertook to pay 50 per cent of any amount spent by the provinces towards the teaching costs of citizenship and language classes for adult immigrants.

National Conferences

The first government-sponsored national seminar on citizenship was held in 1953 in Scarborough, Ontario. The attendance was varied, consisting of voluntary organization directors, leaders in adult education, social scientists and representatives from all levels of government. Discussions centred around citizenship training with special emphasis on the integration of immigrants.

The delegates recommended the establishment of a research unit in the Citizenship Branch which would investigate the growing area of complex problems relating to intergroup and intercultural relations. This unit was established in 1953; it immediately began preparation of a bibliography of research material dealing with immigrant integration and interethnic relations.

Concern about the relations between various cultural groups in Canada became more and more apparent throughout this period. The large number of newcomers and the varied countries they represented seemed to be leading to growing tension among immigrants, native-born Canadians and various established ethno-cultural groups. To provide an opportunity for leaders from minority cultural groups to discuss questions pertaining to national unity and the problems confronting new immigrants, the federal government and the provincial government of Ontario co-sponsored a conference at Lake Couchiching, Ontario in 1953.

The second government-sponsored national seminar was held in 1958 at Minaki, Ontario. At this conference, local rather than national activities of citizenship promotion were stressed.

Early Publications and Audio-Visual Material

Publications began to appear in 1947 when *How to Become a Canadian Citizen* was printed. It was published in both official languages, as were the next three booklets issued in 1948: *Our Land, Our History* and *Our Government.*

In 1955, *Citizen and Citoyen* was designed to provide information and serve as a tool in developing citizenship projects. A bibliography of research compiled on immigrant orientation methods and ethno-cultural group histories from 1920-53 was the first of its kind available in Canada.

Appearing in 1960, *Notes on the Canadian Family Tree* enjoyed immediate success among researchers, leaders of voluntary organizations and individuals interested in tracing the background of various ethno-cultural groups in Canada. The book consisted of articles on a number of ethno-cultural groups and appeared in a series produced by the Ethnic Press Analysis Service of the Canadian Citizenship Branch. In 1967 a more extensive version of this publication was printed and the name changed to *The Canadian Family Tree.*

Other publications, *What it Means to Become a Canadian Citizen, Celebrating Dominion Day* and *Let Us Look at Prejudice and Discrimination*, appeared in 1961.

The Citizenship Branch sponsored three films during the period 1956 to 1961. The first, *Let's Discuss It,* dealt with techniques of organizing effective discussion groups. *Threshold,* released in 1958, was intended for use by voluntary organizations involved in assisting immigrants to integrate into the community. *A Vote for Michalski* emphasized the emotional factors experienced by a newcomer when deciding to become a citizen.

There was, therefore, attention given to immigrant concerns through the years. However, it became increasingly evident that a more encompassing policy for the French and varied cultural communities other than English was necessary if Canadian unity was to be achieved. This realization prompted the late Prime Minister, the Right Honourable Lester B. Pearson, to appoint the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism to recommend a specific policy.

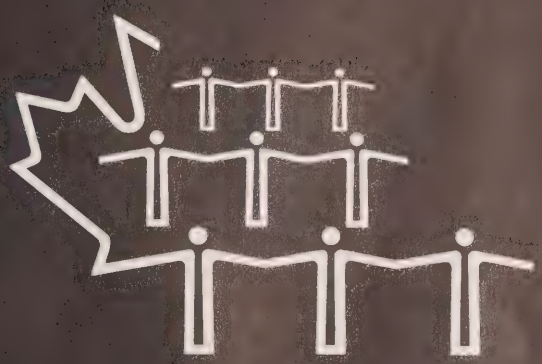

The Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism and the Government's Response to its Recommendations

The Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism

In late 1962, Prime Minister Lester Pearson suggested to the House of Commons that a royal commission be appointed to carry out, in consultation with the provinces, a broad and comprehensive inquiry into bilingualism and biculturalism in Canada. The proposal received widespread support from Parliament and on May 15, 1963, the Prime Minister wrote to the provincial premiers asking for comments and co-operation. The replies were favourable; on July 19, 1963, an Order-in-Council officially gave birth to the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism.

Terms of Reference

The Commission was charged with inquiring into and reporting on bilingualism and biculturalism in Canada. It was to recommend what steps should be taken to develop an equal partnership between the two founding races, taking into account the contribution made by other ethnic groups to the cultural enrichment of Canada and the measures that should be taken to safeguard that contribution.

In other words, the Commissioners were reminded that, according to the 1961 census, the mother tongue of 14 per cent of Canadians was neither English nor French and that 1.2 per cent of the population was Indian and Inuit with its own tradition and rights.

Operations

The Commission held its preliminary meeting in September 1963, and on November 6 and 7 of the same year conducted its first public hearings in Ottawa. A multitude of briefs were submitted for study, including 51 from various ethno-cultural organizations across the country.

Twenty-three regional meetings were organized and conducted across Canada from Victoria to St. John's. Again representations came in great numbers. The Commission accepted briefs and opinions, and carried on public discussions in many communities.

Why Not Multiculturalism?

One fear continually expressed by members of the non-British, non-French groups during the public debates was the possibility that a policy of biculturalism would relegate them to the status of second-class citizens. The spokesmen of various groups asked: If two cultures are accepted, why not many? Why should Canada not be a country in which the numerous cultural groups live side by side yet distinct from one another, all contributing to a richly varied society? Certainly a Canadian mosaic as opposed to a melting pot concept was infinitely preferable!

Book IV

The Commissioners, upon completion of their travels, settled down to study briefs, opinions, dialogues and research in preparation for their final recommendations.

The writing of Book IV of the Report, *The Cultural Contribution of the Other Ethnic Groups,* required the Commissioners and researchers to delve into a multitude of topics. Studies were made on the historical background of immigrant settlement patterns in Canada, the urban-rural distribution of immigrants, occupations taken by males and females upon arrival, ethnic mores and values, the influence of religion and the role of education in the life of an immigrant. Language barriers, ethnic voting patterns, the role of the ethnic press, family life, marriage rights, ethnic schools and the importance of cultural identity and retention to each group were taken into consideration.

Additional topics included the influence of various ethno-cultural groups in broadcasting, film, arts and letters, performing and visual arts and music. The Commission also took particular interest in ethno-cultural voluntary organizations and the role these played in the multicultural community.

Book IV of the Royal Commission's Report was submitted to the Governor-General on October 23, 1969. Although the Commission recommended many ways to preserve and reinforce the other cultures in Canada, it accepted as a national policy a bicultural framework. Immigrants, according to Book IV, regardless of ethno-cultural origin or mother tongue, should choose to integrate with either of the two societies — English or French. Integration did not force the loss of an individual's identity and original characteristics, or of original language and culture. It was not synonymous with assimilation which implied total absorption into another linguistic and cultural group.

The Report stated: "Many of the non-British, non-French groups accept bilingualism but categorically reject biculturalism. They concede Canada to be a country with two official languages, but argue that it is fundamentally multicultural. Against this view, the Commission strongly supports the basic bicultural nature of our country referred to in its terms of reference. Although we should not overlook Canada's "cultural diversity," this should be done keeping in mind that there are two dominant cultures, French and English."

The Government's Response

On October 8, 1971, the Prime Minister, the Right Honourable Pierre Elliott Trudeau, tabled in the House of Commons his government's official response to the recommendations in Book IV (Appendix A).

Via this statement, the government opted for an official policy of multiculturalism within a bilingual framework.

The Prime Minister stated that in implementing a policy such as he had outlined, the government would provide support in four ways:

— resources permitting, it would seek to assist all Canadian cultural groups that had demonstrated a desire and effort to continue to develop, a capacity to grow and contribute to Canada, and a clear need for assistance;

— it would assist members of all cultural groups to overcome cultural barriers to full participation in Canadian society;

— it would promote creative encounters and interchange among all Canadian cultural groups in the interest of national unity; and

— it would continue to assist immigrants in acquiring at least one of Canada's official languages in order to become full participants in Canadian society.

The response of the other political parties to the Prime Minister's statement was unanimous agreement with the policy.

The Honourable Robert Stanfield, leader of the Progressive Conservative Party, indicated his party's support.

> "I am sure this declaration by the government of the principle of preserving and enhancing the many cultural traditions which exist within our country will be most welcome . . . I wish to state immediately . . . that the emphasis we have given to multiculturalism in no way constitutes an attack on the basic duality of our country. What we want is justice for all Canadians and recognition of the cultural diversity of this country."

The leader of the New Democratic Party, David Lewis agreed:

> ". . . I propose this morning . . . to express our support and our hopes in order to indicate to the people of Canada that this Parliament is united in its . . . determination to recognize the value of the many cultures in our country . . . It is with a deep

appreciation of both aspects of our Canada cultural life, official bilingualism and multiculturalism, that my party warmly supports the principles set forth this morning by the Prime Minister."

The Creditiste leader, Réal Caouette, also voiced his party's approval:

"I have been repeating for 30 years . . . that we have one Canadian nation and not two, three or ten, that we have two official languages, English and French, and that we have a multiplicity of cultures which are the wealth of our country . . . My colleagues and myself are happy the Prime Minister made that statement. We want in Canada a great country for all the people of Canada, for all the ethnic groups in our country. Through that channel we will achieve unity and we will reinforce our position in the whole world."

The policy received no opposition from any party in Parliament. It remained only to set in motion the methods towards implementation.

Minister of State
Multiculturalism

In 1972, the Prime Minister appointed a minister responsible for the implementation of the multiculturalism policy and for the furthering of this policy across the very broad spectrum of government programs and policies.

The Minister and his staff actively communicate with all sectors of government and the public to promote an awareness of the pluralistic nature of Canadian society. They seek to further through various avenues the acceptance of ethno-cultural groups and their members as full participants in Canadian society.

Canadian Consultative Council on Multiculturalism

The CCCM was established in May 1973, as an advisory body to the Minister of State for Multiculturalism. The philosophy adhered to by the Prime Minister in establishing the Council framework recognizes that ethno-cultural communities must be able to influence the decision-making process by means of a continuing consultative procedure. The Council is designed to assist members of Canada's diverse ethno-cultural groups, including those of English, French and native heritages, to be actively involved in a consultative process with the government. It will serve as an important source of information to the Minister responsible for multiculturalism on opinions in Canada's diverse cultural communities.

This Council draws members from a cross-section of Canada's many cultural communities and from all walks of life. Members are appointed by the Minister for a specific tenure. They are chosen to speak as individuals concerned with challenges facing Canadians in the implementation of the multiculturalism policy by the federal government, and are not spokesmen for their respective cultural communities.

Since the Council's inception, national and regional meetings have been held, at regular intervals, to provide forums for discussion on related topics. In addition, the Council structures national committees to incorporate all regional concerns around specific subject matters.

The First Canadian Conference on Multiculturalism was held in October 1973. Resolutions and recommendations resulting from this conference were incorporated into the first annual report of the CCCM, tabled in the House of Commons in June 1975. The report discussed issues such as the retention of language and culture, overcoming inequalities, community cultural and multicultural centres, ethnic press and mass media, arts in a multicultural society and attitudes of youth towards multiculturalism.

The Second Canadian Conference on Multiculturalism was held in February 1976, under the auspices of the CCCM. The theme of this conference was "Multiculturalism as State Policy" and it was designed to hear viewpoints found in the two official language groups concerning the multicultural policy.

Future national conferences on multiculturalism will continue to provide a major forum for the expression of opinion on important themes of interest to the government.

In order to ensure that various opinions are taken into account on a continuous basis, the CCCM is carrying out a program of on-going consultation with a variety of organizations across the country. These organizations are asked to submit briefs, at meetings, on their concerns relating to the multicultural policy. These briefs are studied by the CCCM with a view to incorporating them in its reports to the Minister.

In conjunction with these meetings, the CCCM also periodically organizes local and regional workshops directed to specific issues such as youth participation.

The Multiculturalism Directorate and its Program

The Multiculturalism Directorate is responsible for the implementation of a variety of activities that support the multiculturalism policy as announced by the Prime Minister. The Directorate's main objective is *"to encourage and assist, within the framework of Canada's Official Languages Policy and in the spirit of existing human rights codes, the full realization of the multicultural nature of Canadian society through programs which promote the preservation and sharing of cultural heritages and which facilitate mutual appreciation and understanding among all Canadians".*

In working to achieve this objective the Directorate has two main lines of approach: one is directed specifically towards Canadian cultural groups and organizations to help them to articulate their needs and achieve their individual aspirations and the other is directed at society at large to increase awareness and appreciation of the bilingual and multicultural nature of our country.

A wide variety of activities is pursued by the Directorate with the aim of directly assisting the country's many cultural groups and communities in their efforts to maintain and develop their culture in the Canadian context. Activities or projects which are encouraged and supported may include conferences or seminars discussing current issues of concern to a particular group; ways and means of refining organizational skills; the collection and exhibition of art and craft works; the production of audio-visual or other resource material for use within a group or to be shared by other groups; the writing of creative literature and its publication in either of the official languages or in the ancestral languages; the development of the performing arts and many others. Special consideration is given to projects which promote the cultural integration of immigrants. All in all the emphasis is on projects which can be seen to be meaningful in the development of a given group and which contribute to the objectives of the Multiculturalism policy.

Beyond projects such as the ones listed above, which are initiated by members of the various cultural communities, the Directorate itself has initiated a number of projects also directed at the cultural development of communities. These include the provision of support for the teaching of ancestral languages in classroom settings but outside the formally organized school systems. Financial assistance is given not only towards the operating costs of the courses but also towards the cost of training instructors and developing language teaching-aids relevant to the Canadian context. Efforts are also made to encourage the growth of co-ordinating organizations, such as multicultural councils, which promote inter-cultural activities and stimulate creative encounters and interchange. Such interchange can contribute a great deal to the breaking down of barriers among Canadians and can play a significant part in creating a feeling for the uniqueness of this nation.

Conveying such a feeling of uniqueness to the rest of Canadian society is what the other aspect of the Directorate's program attempts to achieve. For this, close co-operation is established and continuous exchange of information carried on with cultural institutions and agencies that have programs dealing with cultural development such as the Canada Council, the National Library, the Public Archives, the National Museums, the National Film Board, folk arts councils and various national organizations of authors, artists, playwrights, publishers and educational resource developers. Multiculturalism is promoted also through a public relations program directed at the mass media, through information campaigns and through the encouragement of those projects which may have a particular impact on public opinion.

The following are some examples of more specific activities that are being undertaken in this area.

Support is provided for scholarly research and academic courses of study in the field of the humanities, social sciences and fine arts relating to important aspects of cultural pluralism in Canada. Not only is research supported and encouraged but provisions exist for arranging exchanges of professors and lecturers for academic sessions or just individual lectures. Research projects are evaluated by an advisory body, the Canadian Ethnic Studies Advisory Committee, which is composed of academics from a variety of disciplines.

A series of ethnic histories have been or are being commissioned in order to encourage an awareness of the integral part played by various minority groups in Canadian history. These histories are intended for the general public as well as educational institutions. A series of anthologies in the official languages is also being planned. This series would display and promote the creative literary contribution of Canada's many cultures. Translation into the official languages is encouraged as one way of reaching as many Canadians as possible. There are also a number of ongoing activities in the performing arts such as multicultural theatre and choir festivals, workshops and involvement in major national events.

In addition to these two well-defined aspects of the Directorate's work there is, naturally, a continuous process of becoming acquainted with the concerns and activities of cultural groups, and of keeping abreast of cultural events in Canada and abroad as well as of educational resources available and all other potentially useful information, so that the functions of the Directorate can be carried out in the most efficient and effective way possible.

A large part of this information gathering is accomplished through the Ethnic Press Analysis Service which analyses more than 200 ethnic newspapers and periodicals published in over 30 languages. This Service provides the government with information on and analyses of opinion trends and major events within ethno-cultural communities. This is being done through the publication of a monthly review of the ethnic press, special bulletins on specific topics, translations of individual articles, and written and verbal replies concerning reports on ethno-cultural groups, organizations and events which are made available to all federal government departments and federal agencies. The Service also carries on liaison activities with the Canadian Ethnic Press Federation and its four affiliated press clubs of ethnic newspapers as well as the *Canadian Scene*.

A very important element of the whole program is the part played by the officers who carry it out. To ensure maximum effectiveness, these officers carry out both national responsibilities from Ottawa and regional and local responsibilities from offices located across the country. Program officers develop and maintain meaningful contact with national and a multitude of local organizations. They provide information about assistance available from various sources, relay concerns to governments and private agencies and , in general, act as resource persons with respect to community development or as experts in certain disciplines or areas of culture. Both national and field representatives closely co-ordinate and co-operate in their work to ensure that communities, regardless of their national or regional character, are fully assisted in their endeavours to participate completely in Canada's pluralistic society.

The Role of the Federal Cultural Agencies in Furthering the National Policy

The federal cultural agencies also play a significant role in the promotion and preservation of cultural diversity in Canada.

The Canada Council

The Canada Council's function is to encourage the study, practice and enjoyment of the arts, humanities and social sciences.

Many grants awarded in the arts by the Council have helped to encourage the creation, interpretation or dissemination of works whose sources lie in Canada's varied cultural heritage: Indian and Inuit sculpture, musical and choreographic works inspired by various European and Asian folklore traditions, books and plays illustrating the particular traditions and interests of ethno-cultural groups.

In the humanities and social sciences, the Council has supported many studies, research projects and publications dealing with the history, psychology and socio-economic conditions of these groups and their contribution to Canadian life. These studies were conducted by people of many different cultural backgrounds.

The Explorations Program differs from the Council's other programs in that it is open to anyone, professional or amateur, whose project involves new or insufficiently developed forms of creative work and provides scope for research based on folk culture, history and contemporary life. Explorations can be used in particular to finance studies, performances, films or other works that emphasize a particular group's contribution to Canadian culture or to the development of a region of Canada.

The Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission

The CRTC is a regulatory authority established by the 1968 Broadcasting Act as successor to the Board of Broadcast Governors. The Act says that the CRTC "shall regulate and supervise all aspects of the Canadian broadcasting system," public and private, "with a view to implementing the broadcasting policy" set out in the Act. However, broadcasters themselves "have a responsibility for programs they broadcast".

With reference to Canada's multiculturalism policy, the Commission responds to initiatives that have originated in the broadcasting community to provide service for specific non-official language communities. This usually takes the form of programming at local levels using local time on broadcasting stations and community channels on cable television. In addition, the Commission determines how it can encourage and reinforce other forms of initiatives that also give expression to multiculturalism.

To assess its role in the field of non-official language programming, the CRTC recently conducted an evaluation study of multicultural broadcasting on radio and television — a survey that led to the issuing of two booklets: *Multicultural Broadcasting in the 1970's* and *Directory: Multicultural Broadcasting in Canada*.

The study showed that faithful listeners are mainly the middle aged, older and new immigrants. Most of the air time is used playing popular or folk music. News coverage, editorial comment, and technical expertise are inadequate, although multilingual radio stations in Toronto, Montreal and Vancouver have attempted to standardize and upgrade technical production and one has a training program for its announcers.

The study found that non-official language broadcasting was centred primarily in Toronto, Montreal and Vancouver. Smaller centres such as Hamilton, Oshawa, Windsor, and Winnipeg had one or more radio stations that programmed in a language other than English or French. Rural areas, while not as extensively served as cities, did receive some radio service of this kind, particularly in southern Ontario.

The study concluded that multilingual broadcasting is an important part of the trend towards more specialized programming of all types, and definitely receives favourable acceptance by its audience.

The Canadian Broadcasting Corporation

As a natural reflection of Canadian life and consistent with the responsibilities assigned by Parliament to the national broadcasting service, the Canadian Broadcasting Corporation has long practised a policy of cultural pluralism in programming.

A variety of programs, some dealing specifically with ethno-cultural affairs and others not, recognize the cultural diversity of Canadian society and the CBC's obligation under the Broadcasting Act to "contribute to the development of national unity and provide for a continuing expression of Canadian identity".

Programming

Among the programs dealing specifically with ethnocultural affairs are *Identities* and *Ils sont des notres*, on CBC English and French radio respectively. These programs give public radio access to cultural minorities and reflect their traditions and concerns to other minorities and the population at large. The songs and music brought to Canada from other countries are heard on *Musique des nations* on the French radio network. Individual CBC stations often feature the local festivals, fairs, anniversaries and other cultural events of the ethno-cultural groups in their communities.

The multicultural character of Canadian life is also reflected in many of the CBC's general programs on both radio and television. Public issues affecting ethno-cultural groups — such as immigration policies — are reported and discussed. Programs examine current social conditions and attitudes, including the problems and tensions that arise between different cultural communities. From time to time, history or documentary programs review the story of particular groups and their contributions to Canadian social and political development. CBC school programs introduce Canadian children to the origins of their society and the different life-styles of its people.

Our Native Land on English radio provides a national forum for the Indian, Métis and Inuit peoples of Canada and at the same time acquaints the general listener with the culture, activities and opinions of the native people.

To meet the special needs of native peoples living in the far north, the CBC Northern Service broadcasts in several native languages and dialects, and encourages community broadcasting by native groups. With this one exception, the CBC's domestic networks do not engage in multilingual broadcasting.

Personnel

Like Canadian society as a whole, CBC broadcasting is a product of many cultures. Canadian playwrights, composers, actors, musicians, broadcasters, filmmakers, technicians, religious leaders, scientists, artists, sports figures, politicians and commentators all bring to CBC radio and television the particular qualities of their individual cultural backgrounds. Their contributions together create another form of multicultural broadcasting — a rich and rewarding blend of ideas, skills and traditions.

National Film Board

The National Film Board participates in the multicultural program by producing, promoting and distributing films and filmstrips on Canada's ethnocultural communities, and translating or "versioning" original English or French scripts into other languages.

Multicultural Productions

From the French Production Branch have come films such as *Cousins Germains*, a film about three individuals of German origin living in Quebec, and *Il n'y a pas d'oubli*, a three-part documentary on Chilean immigrants.

The English Production Branch has completed films, for example, on the Jewish, Ukrainian, black and Polish communities: *People of the Book* is a 30-minute documentary on small Jewish communities in Northern Ontario; *I Never Walked the Steppes* reflects three generations of a Winnipeg family of Ukrainian origin; *Seven Shades of Pale* is about rural blacks living in Upper Big Tracadie and Weymouth Falls, Nova Scotia; and *Kaszuby* tells about the Polish Canadians who constitute about 75 per cent of the population in the area around Barry's Bay, Ontario.

Also from English Production is a general multicultural film, *Our Street Was Paved With Gold*, based on St. Lawrence Boulevard Community on Montreal.

Other films include a view of traditional cookery; a documentary on the Hungarian community in Kipling, a small town in Saskatchewan celebrating its founding by Hungarian immigrants in 1900; a series on children in various settings; and a French film on the North African Jewish community in Montreal.

Active research continues in other areas dealing with multicultural concerns.

Multi-Media Program

This program deals with audio-visual series primarily designed for school children, although some slides and multi-media shows are directed to general audiences.

The multi-media studio produces materials for the classroom on historical and contemporary issues. A series on folkloric legends from different countries is available for distribution, as is one on the histories of various cultural groups in Canada. Other filmstrips in this series are in production.

The Native Cultural Education Project provides technical support for native producers to document the history and culture of the native peoples of Canada. The NFB and the Department of Indian and Northern Affairs work together to produce multi-media kits containing filmstrips, slide sets, booklets, study prints and wall charts. One such kit is on the Manowan Reserve in Quebec, and is distributed in Cree, French and English.

The on-going *Canada's Visual History* Series, a co-production of the National Museum of Man and the National Film Board, has produced several titles of interest to multicultural courses and has other titles of interest in production.

The inception of the multiculturalism program has also resulted in the distribution in Canada of NFB films in 19 different languages. These films are currently available from NFB film libraries in 7 key cities: Halifax, Ottawa, Montreal, Toronto, Winnipeg, Regina and Vancouver.

Use of these versioned films by community associations, educational institutions, immigrant orientation centres and other interested groups has been steadily growing over recent years.

The National Library

While the diverse program of the National Library is designed to meet the needs of all Canadians, including those of other than English-speaking or French-speaking origin, two of its parts, the Ethnic Canadiana Program and the Multilingual Biblioservice, are specially identified with the Multiculturalism Program.

Ethnic Canadiana Program

National Library collections have always reflected the multicultural nature of this country, as they include copies of all books and magazines published in Canada or written by Canadians. These may be in either official language or the languages of the many other cultural groups. Such publications have been subject to legal deposit for some time: copies must, by law, be deposited in the National Library within a week of publication.

While legal deposit of newspapers is not required, the National Library does have one of the largest newspaper collections in the country, including over 350 Canadian ethno-cultural newspapers. In addition, the Library subscribes to all known ethno-cultural periodicals currently published in Canada. These number more than 160 and represent 39 ethno-cultural groups. The Library carries on a vigorous program of acquiring microfilm of ethno-cultural newspapers and encourages and assists such projects as the Ethnic Newspaper Microfilming Project of the Ontario Council of University Libraries. In addition, the Library has undertaken a program of microfilming its own ethno-cultural newspapers, often tracking down and borrowing holdings from outside to complete a run.

A complete list of Canadian serials, newspapers and periodicals published in non-official languages is being compiled by the Library. This already includes more than 2,100 titles, with the earliest dating from 1788. The aim is to trace and acquire backfiles and microfilm every title.

The ethnic Canadiana holdings of the National Library, particularly in serials, are a rich resource for researchers delving into Canada's multicultural history.

Multilingual Biblioservice

The Multilingual Biblioservice fulfils the cultural needs of ethno-cultural groups by helping Canada's public libraries give them better service.

The Multilingual Biblioservice started by providing books in the eight minority languages most in demand, but other languages have been added yearly to the program, as requested. The ultimate goal is to cover the majority of languages spoken in Canada.

Although the service has far-reaching plans for the expansion of the subject scope of its book collection, the stress so far has been on contemporary authors of fiction, biography and children's books and on special topics such as childcare, gardening, folklore, travel and cooking. Widely read classics are also included. The main emphasis is on the provision of suitable and practical reading material for those who have been deprived of access to such books in the past.

The Multilingual Biblioservice selects, catalogues and processes the books, then makes them available to the requesting provincial or regional deposit centres on a long-term loan basis. These centres, in turn, circulate the books to public libraries, according to the requests received from the communities they serve. The books are on loan for the period of six months to three years and the service is free to all receiving libraries. The Multilingual Biblioservice deals directly and exclusively with the designated library centres and individual borrowers must go through their public library to request books.

The National Museums Corporation

Whereas the whole of the National Museums of Canada promotes multiculturalism through a wide

range of activities, staff and financial resources for this purpose are allocated specifically to the National Museum of Man.

The National Museum of Man is responsible for research, collection, preservation, interpretation and public presentation of various aspects of Canada's cultural heritage. Aside from permanent gallery exhibitions in Ottawa which depict man's heritage down through the ages with particular reference to the Canadian legacy, the various components of the National Museum of Man, particularly the Canadian Centre for Folk Culture Studies, the National Programs Division and the Educational and Cultural Affairs Division, participate actively in the government's program of multiculturalism.

The Canadian Centre for Folk Culture Studies

This Centre seeks to capture the image of a country in rapid transformation by investigating the past and recording the present for the future. The Centre's research program records scientifically as many of Canada's ethno-cultural groups as possible with a view to identifying those cultural elements that will be of interest to present and future generations and that contribute to a mutual understanding of our diverse origins and traditions. Museum scientific staff, assisted by other Canadian and foreign contractors, gather and analyze the traditions of various ethno-cultural groups — their music, folk art, cuisine, beliefs, rituals and ceremonies. Their findings are made available to the general public, students, and the academic community, in close collaboration with Canadian and foreign educational institutions and the two public programming divisions of the National Museum of Man. Organized in six sections (Slavic and East European, German-Scandinavian, French-Romance, Oriental-Asiatic, Anglo-Celtic and Ethnomusicology), the Centre employs scholars to collect and study ethno-cultural phenomena using modern research methods.

Communication of Research Findings

Publications remain the major medium for communicating research findings. For instance, the Centre has produced publications on beliefs and folkways in Canadian cultures for the National Museum's *Mercury* series, a collection of published research papers. However, the Centre complements its fieldwork and studies of various ethnocultural events with film, videotapes and audiotapes. As the Canadian member of the International Film Commission, the Centre has catalogued more than 2,000 films and videotapes relating to various ethno-cultural groups in Canada. As well, several popular publications have been issued by the museum, directly or through co-publishing arrangements.

Artifacts

The collection and conservation of artifacts remains a major function of the Centre. The aim is to preserve, restore, and catalogue artifacts that depict the material culture of Canada's ethno-cultural community. This material falls into two main types: archival documents including manuscripts, audiotapes, film and videotapes of music and ceremonies, wax cylinders, index cards, unedited research reports, photographs and slides; and three-dimensional artifacts including domestic utensils, textiles, furniture, musical instruments and folk art. The collection is augmented by donations from the public, especially from Canadian ethno-cultural groups, and through the purchase fund of the National Museum of Man.

Public Programs

The Museum's two public programming divisions co-ordinate various national display, education and information programs and activities to further the government's policies of decentralization and democratization of cultural heritage and of

multiculturalism. To this end, the National Programs Division, in close collaboration with other divisions of the National Museum of Man, is responsible for the preparation of displays travelling to different regions across the country. The displays and exhibits appear all across Canada in various locations including major and minor museums, community centres, shopping plazas and national exhibition centres. Over the years, this program has included many ethno-cultural exhibitions that bear testimony to Canada's cultural diversity.

A list of major examples includes "Canada's Multicultural Heritage" prepared in co-operation with the Public Archives of Canada and the National Library; "Hello Friends", an exhibition of children's art from around the world; "Continuity and Change: the Ukrainian folk heritage in Canada"; "Barnardo Children in Canada"; "Play's the Thing", an exhibition of home-made toys; "Asia Calling" and "Quebec Furniture 1700-1820". In addition, the Museum loans many objects to assist other organizations in preparing displays to demonstrate Canada's cultural plurality.

Education Program

This Division also conducts a National Education Program directed primarily at Canada's youth and designed to enhance their appreciation of Canada's cultural diversity. This is achieved partly by the National Museum of Man's permanent galleries and partly by the distribution across the country of multi-media kits dealing with specific themes.

The most effective medium is the Edukit, a mixture of artifacts, slides, print and film dealing with a particular subject. Dolls, sculpture, cooking recipes, clothing, embroidery, archaeology, masks and music have been used as themes to reflect the Canadian cultural mosaic. The Museum also supplies, upon request, free additional information and material regarding Canada's great ethno-cultural family. Such releases as *Across Canada*, a brochure describing the travelling exhibits, and *Oracle,* an educational leaflet series on a variety of topics, are examples of this material.

The permanent displays in the Ottawa headquarters include not only the major halls on Indian and Inuit life but a presentation of the immigrant theme as a major part of the history halls. Moreover, the final hall of the Museum, "Everyman's Heritage", is entirely devoted to Canada's multicultural heritage and echoes concepts in the introductory hall.

The Public Archives

The Public Archives is the repository for every kind of archival material of national significance, material received from federal departments and agencies as well as from individuals and corporate bodies. Its holdings include manuscripts, maps, motion films, photographs, paintings, publications and sound recordings. These collections are intended to reflect every aspect of Canada's history in word, sight and sound.

Through its policy of multiculturalism, the government provided funds to the Public Archives to establish the National Ethnic Archives program. Its purpose is to ensure that the holdings of the Public Archives more fully represent the fact that the Canadian heritage is drawn from many cultures. The record of the manner in which the ethno-cultural communities have grown and have contributed to Canada's cultural, economic, political, religious and social development must be preserved.

Through the National Ethnic Archives program many persons have become aware of the nature, importance and use of archival material. They have learned that many old documents should be treasured instead of being neglected or destroyed. As a result, the Public Archives has received active support from many ethno-cultural communities and has generated the active involvement of provincial archives and other

institutions in the collection and preservation of archival material pertaining to ethno-cultural groups.

The aim of the National Ethnic Archives program is to acquire, preserve and make available to researchers historical documents. These include the minutes, reports, correspondence and other records of organizations, newspapers and other major enterprises closely linked to the preservation and promotion of cultural identity as well as notes, letters, diaries, photographs, sound recordings, medals, certificates, films and other documents accumulated by individuals who have been active in their communities and in Canadian society in general. People who have such material that is essentially of local or regional interest are advised about local repositories. Collections that are received are sorted, arranged, described and indexed; however, in accordance with archival principles, every collection is retained as a separate, distinct entity; They can then be made available to researchers. These include historians, professional and amateur, genealogists, journalists, illustrators, film producers and others.

Since the program was established the response from many communities has provided the National Ethnic Archives with a large quantity of manuscripts and other documents. From these community records and the records of government departments which were already at the Public Archives, researchers are now able to achieve a better understanding of these communities and of Canadian society as a whole. Important letters, rare newspapers, pamphlets or photographs, unique films and recordings are now available to researchers, who in turn frequently can direct the staff to other possible sources of important documents. To assist researchers and to acknowledge the invaluable gifts from many donors, both individuals and organizations, a series of guides to sources for the study of different communities is being published.

Donors who present their collections to the Archives know that their materials will be safely stored and professionally cared for. In addition, they are assured that the confidentiality of personal and sensitive files will be respected for as long as necessary.

Researchers benefit from a large, comprehensive collection and from modern facilities and services. They have the use of indexes and finding aids, receive personal advice and have access to some of the reading rooms 24 hours per day, 7 days per week. For the benefit of those researchers who cannot visit the Archives personally, a reference service is now available which will answer written and telephone inquiries, often at considerable length. In addition, many collections in great demand, for example immigration records, have been microfilmed and may be borrowed for the use of researchers by any library or archives in the country.

As well as acquiring and making available to researchers original collections within Canada, the National Ethnic Archives also identifies and obtains copies of documents and collections held by archives in other countries. These materials include records relating to emigration and government contact with emigrants, and letters or records sent back by immigrants after their settlement in Canada.

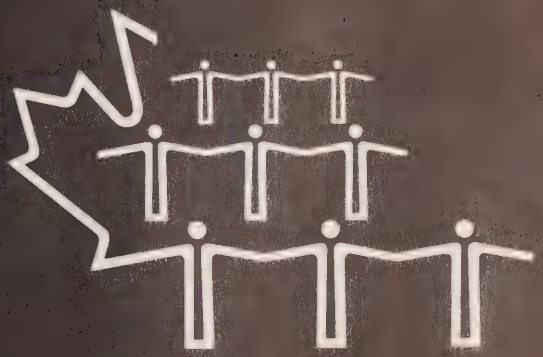

The Role of Other Directorates and Branches Within the Secretary of State and Other Government Departments and Agencies in Furthering the National Policy

Department of the Secretary of State

The citizenship sector of the department promotes and assists the development of effective Canadian citizenship by providing two kinds of services to the public. First, it provides facilities for the granting of Canadian citizenship in the legal sense, by administering the Citizenship Act, the Act of Parliament which governs the naturalization process. Citizenship courts are located in most major cities, and are complemented by mobile teams and storefront offices in metropolitan areas. Regular circuits provide service to smaller centres.

Some of the requirements for citizenship include the knowledge of French or English and an understanding of Canada's history, geography and political system. To assist adult applicants in these areas, the Citizenship Registration Branch has published several booklets, including *The Canadian Citizen, A Look at Canada* and *About Canadian Citizenship.* A short film, *Language and Canadian Citizenship,* explains the language requirements in several languages. The Branch also administers federal-provincial agreements designed to encourage and facilitate language and citizenship preparation courses for immigrants.

The department's role in citizenship does not end with the granting of citizenship papers. It is committed to full participation in Canadian society of all segments of its citizenry, particularly those with special needs. Through a variety of social and cultural programs administered by citizenship officers located in offices across Canada, the department provides guidance, resources and professional assistance to community voluntary groups, organizations and institutions.

Citizenship programs cover many areas. The Assistance to Community Groups Program promotes effective participation by citizens in the decisions affecting the quality of their community life, by working towards the strengthening of voluntary organizations and the opening up of societal institutions. Social Communications develops, through travel and exchange programs and promotional activities, a greater understanding and appreciation of our institutions, cultures, regions, languages and peoples. Group Understanding and Human Rights seeks to eliminate barriers which impede the full participation of individuals and groups in Canadian society, by sponsoring research into prejudice and discrimination and promoting the implementation of human rights and fundamental freedoms at the regional and national levels.

The Women's Program, aimed at all women in Canada, has the objective of increasing women's ability to participate in all aspects of society and of promoting political and institutional change related to status of women issues. The program provides support to women's groups, projects and organizations at the local and national levels which are working towards these aims.

The Native Citizens' Program has the objective of assisting native people to identify their needs and actively to enhance their own development. Sub-programs are concerned with communications, the encouragement of policy and program initiatives by native organizations, migrating native peoples, the special needs of native women, and social and cultural development.

The Official Language Minority Groups Directorate promotes the social, cultural and linguistic development of the official language communities where they exist as minorities; fosters a better understanding between the two official language groups throughout the country; and implements projects that stress co-operation between the two groups.

Translation Bureau

The Translation Bureau provides translation and interpretation in all languages to meet the needs of Parliament, the government and the federal public agencies. As well, the Bureau, through its Terminology and Documentation Branch, provides a service for research and dissemination of terminological information in all disciplines and in several languages.

Canada Employment and Immigration Commission

The services and programs of the Canada Employment and Immigration Commission are provided to Canadians of all cultures. Vital information for potential and newly arrived immigrants is produced in ten or more languages to facilitate their understanding of Canada, its institutions and way of life. In addition, Canada Manpower Centres are usually able to advise the public in several languages, or, if required, to obtain the assistance of an interpreter.

Employment Programs

Job creation programs such as Canada Works have assisted many cultural groups in setting up needed projects. For instance, such groups have frequently received funds for projects to help immigrants in need of counselling or other help in adapting to life in Canada.

Information Service

Through the Commission's Information Service, close liaison is maintained with all ethnic media and organizations, and special communication services are provided to ethno-cultural newspapers, radio programs and other media. Publications and other publicity materials are produced to inform the public of new immigration or employment legislation, programs or policies. These are printed in English, French and, where necessary, the languages of minority cultural groups to whom they will be of particular interest.

A monthly magazine entitled "Ethnic Kaleidoscope" is prepared by the Information Service and distributed to the ethnic news media and other organizations, individuals and libraries across the country. It is available in English and French and covers items of direct interest to ethno-cultural communities as well as news about current activities in the various cultural groups. The main feature of the magazine is "Focus on Immigration", which discusses various aspects of Canadian immigration policy.

Also, a series of ethnic directories is being compiled for publication through the combined efforts of several agencies and organizations in co-operation with the Information Service.

Settlement Branch

The Settlement Branch has responsibility for helping new immigrants adapt to the social, economic and cultural conditions of Canada as quickly as possible. It provides counselling and information on Canada and the Canadian way of life, mobilizing services provided by federal, provincial and municipal governments and by voluntary agencies to help immigrants adapt to their new environment. It identifies provincial immigration needs and co-ordinates any federal-provincial consultations to smoothly implement immigrant orientation policies and programs.

The Settlement Branch analyzes the present, cumulative and possible future impact of immigrant and non-immigrant movement in Canada, and evaluates the extent of adaptation of recipients of its granting program.

Canadian Human Rights Commission

The Canadian Human Rights Commission was established under the Canadian Human Rights Act, effective March 1, 1978, to investigate complaints regarding discriminatory practices and to foster public understanding of this Act. The Act prohibits discrimination in the provision of goods, services, facilities or accommodation or in employment practices, based on race, national or ethnic origin, colour, religion, age, sex or marital status, or conviction for an offence for which a pardon has been granted and, in the case of employment practices, based on physical handicap. The Act provides mechanisms for conciliation and for settlement of complaints, and applies in all areas coming under the legislative authority of the federal government as well as federally-regulated business and industries, for example airlines and chartered banks. Under its privacy provisions, individuals have the right of access to personal information about them in federal data banks, and to check it for accuracy and completeness.

Central Mortgage and Housing Corporation

The Ministry of State for Urban Affairs, through its affiliate Corporation, Central Mortgage and Housing, has a granting program to help native and Inuit people build housing in co-operative centres.

Although CMHC regulations do not allow for the funding of cultural centres proposed by one or more cultural groups as an independent project, there are two programs under which funding for community cultural facilities is considered.

The Neighbourhood Improvement Program under which CMHC funds 50 per cent of the cost of improving a neighbourhood is one of these. Part of the improvement can be community cultural and recreational facilities. CMHC criteria require that there be local citizen involvement in the project.

The second program is the non-profit Housing Program. Here, CMHC provides funds for cultural and recreational facilities as part of an overall housing project such as a senior citizens' home.

CMHC also gives grants to help with the construction of senior citizens' homes and student housing. These facilities are for the use of everyone, regardless of ethno-cultural background.

Department of Communications

The Department of Communications is testing the usefulness of various types of equipment in the north to provide improved nothern communication between settlements. One experiment in Northern Quebec is aimed at developing a trail radio system to allow hunting or travelling parties to maintain communications with their communities. Earlier, through its Northern Pilot Project, the Department helped establish a community radio service to Baker Lake. This station, the first community radio service in the Eastern Arctic, broadcasts in Inuktituk and English and is run entirely by local residents.

Consumer and Corporate Affairs

The Department of Consumer and Corporate Affairs regularly publishes articles in the ethnic press in the two official languages. In addition, it operates a consumer information office in downtown Toronto where information is provided in English, French and Italian.

The Department of External Affairs

The public affairs program of the Department of External Affairs is aimed at informing foreign audiences of Canadian policies and lifestyles. Multiculturalism, a basic element of Canada's distinct identity, is one of the themes which the department develops through its various information activities abroad.

Distribution Material

The department prepares for distribution to all posts, material on varied topics — including multiculturalism — which may be used as feature articles and photostories and in speeches. Articles and photostories have dealt with such subjects as distinctive cultural communities and the diversity of amateur theatre. Multiculturalism is also portrayed in the department's overseas exhibits program. For example, an exhibit currently in preparation consists of ten readily-portable panels illustrating the diversity and vitality of Canada's ethnic groups. In providing an overview of Canada, the numerous publications and films distributed by the department also, as a matter of course, bring out this theme.

Cultural Affairs Program

Since the Department of External Affairs looks outward at the world, it also assists in bringing together citizens of many nations sharing a common cultural heritage. The first event of this kind in which the department participated was the Superfrancofête held in Quebec City in 1974. This event brought together francophones of the 25 member countries of *l'Agence de coopération culturel et technique* for a shared cultural experience. Another such event has been the Second World Black and African Festival of the Arts and Culture held in Lagos, Nigeria in 1977. Through its programs the department encourages Canadian artists from every province to reflect the creativity of our culture abroad.

Health and Welfare Canada

Medical Services

Health and Welfare Canada, through its Medical Services Branch, provides health care to the registered Indian peoples of Canada, and people of the Yukon and the Northwest Territories. Some members of this Branch speak native languages and several publications are issued in these languages as health education aids.

The Branch is also responsible for medical examination and assessment of immigrants coming to Canada. This sometimes involves the use of a non-official language by staff, including departmental reporting documents often written in several different languages.

Welfare Services

Significant changes in the Canada Pension Plan, the Old Age Security Act and other welfare legislation, or the introduction of new legislation, are advertised as required in a full range of ethnic publications. Full publicity is given to social security conventions between Canada and other nations. Regional welfare offices of this department provide services in languages other than English and French, to the fullest extent possible.

New Horizons

The New Horizons Program provides a chance for senior citizens to undertake projects of their own

design. Many of the projects display an interest in preserving cultural heritage, and requests for funding by senior citizen ethno-cultural groups are seriously considered.

Fitness and Amateur Sport

The Fitness and Amateur Sport Branch of Health and Welfare Canada works to encourage healthier lifestyles by making Canadians aware of the importance of participation in fitness, physical recreation and amateur sport, and providing facilities and services in these three areas. It is the Branch's conviction that sport, competitive and recreational, is a central element of our culture and a crucial natural resource for the development and expression of our individual and national uniqueness.

The Branch's support of amateur sport takes many forms. Canada's top amateur athletes are encouraged to pursue their competitive goals through Game Plan, a program to develop athletic excellence through the provision of financial support for coaching, training and international competitive opportunities for Olympic-calibre athletes. Sport Canada provides similar financial and administrative assistance to many national non-Olympic sport associations and supports such special projects as the Canada Games, international sports events held in Canada and the Arctic Winter Games.

In addition, Recreation and Fitness Canada strives to provide Canadians in general with the widest possible variety of fitness and recreation opportunities. Displays, conferences, research and such motivational items as the Fit-Kit and the Canada Fitness Award, the latter designed for boys and girls aged 7 to 17, are part of the Branch's efforts to encourage Canadians to increase their physical fitness. Recreation and Fitness Canada also provides financial assistance to many national recreational associations as well as to native people's groups, sport and recreational programs for the handicapped and the Northern Games.

Indian Affairs and Northern Development

The major multiculturalism activities of this department are administered by the Education Branch. They involve Indian and Inuit people of all ages who are striving to retain their cultural heritage.

Cultural Education Centres

The Cultural/Educational Centres Program is designed to provide financial and other supportive assistance to Indian and Inuit people in their attempt to make the process of education relevant to their perceived needs. Through local, regional and provincial centres, programs of an educational nature based on Indian/Inuit language, culture and heritage are planned and implemented by the Indian and Inuit people participating in the program.

Cultural Development

The Cultural Development Program provides grants to assist individuals, groups and organizations in expressing the Indian way of life through cultural endeavours. Funds are available for researching and preserving Indian culture, including language, literature, dance, games, music, art and drama.

The program works closely with individuals, Indian cultural groups, provincial arts councils, drama societies, museums and art galleries to promote exhibitions, festivals and other activities featuring Indian arts. The objective of these efforts is to foster the artistic creativity of Indian people and to expose Canadians of other cultural backgrounds to the rich heritage of Canada's first citizens.

Curriculum Enrichment

In classrooms attended by Indian and Inuit children across Canada, curriculum programs now have a special relevancy. Native studies units, native language instruction and cultural programs are giving an added dimension to the traditional three Rs, in both elementary and secondary schools.

There are 54 different Indian languages and dialects spoken across Canada and there has been a dramatic increase in the number of native language programs offered in both federal and provincial schools over the past eight years. The instructors for these programs are all native people identified by their local chief and band council for their fluency in the language and their ability to relate to young people. Teacher training as required may be provided to assist the instructors to function effectively in the classroom.

As cultural enrichment programs flourish in the schools, new teaching aids and resource materials are constantly being developed — films, tapes, language charts and dictionaries, bibliographies, syllabic typing manuals. All of these developments ensure that the cultural background of the native child is reinforced, not erased, in the classroom.

Post-secondary Training

The department, through its Continuing Education Division, provides financial and counselling assistance and administrative services to adult Indians who wish to pursue their education.

While the majority of these students are following regular academic or vocational courses, native studies programs are also available and popular. Such programs provide an atmosphere in which native peoples may learn without losing their culture, while also obtaining skills useful in society beyond the reserve.

A major priority has been to increase the number of Indians employed in the department's education program. In addition to regular education programs, a number of teacher-training courses designed specifically for Indians have been established. Universities and teacher-training institutions offer courses featuring a substantial Indian cultural content.

Parks Canada

Parks Canada, part of the Department of Indian Affairs and Northern Development, preserves and interprets the natural and cultural heritage of Canada. At present, a system of 57 historic parks and sites and 700 plaques and monuments commemorates the persons, places and events of national historic significance in the development of our country. The advisory body to the Minister responsible for Parks Canada on these matters is the Historic Sites and Monuments Board of Canada. Its recommendations to the Minister are based on suggestions received from public sources and also generated from within the Board itself.

Industry, Trade and Commerce

The Canadian Government Office of Tourism, a branch of the Department of Industry, Trade and Commerce, produces travel literature in a number of languages, in addition to English and French. This literature promotes Canada's tourist attractions, and gives advice to the potential traveller on accommodation and other travel arrangements. This material is intended for distribution overseas in western Europe, South America, Australia and Japan, but can be made available, upon request, to Canadian residents.

Justice Department

The Department of Justice has a mandate to help Canadians better understand their country's system of justice and to assist those who are disadvantaged either financially or through insufficient knowledge of the official languages, to have full access to legal assistance. Thus, the department, through its Programs and Law Information Development Section, makes funds available to projects which work towards these goals. For example, financial assistance is given to groups providing legal aid and education in centres such as Montreal and Toronto, which have large immigrant populations. These groups provide a variety of services in the areas of legal education for new Canadians, legal counsel and, in some cases, interpretation services for immigrants in their contacts with the legal system.

The department also has programs for Canada's native people. These include the Native Law Students Program which encourages students of native ancestry to enter the legal profession; the Native Courtworkers Program, a shared project with the provinces to develop courtworker services for native people; and a program of seminars and conferences to improve understanding between native people and officials involved in the administration of justice.

Labour Canada

Programs and activities conducted by Labour Canada are designed to benefit all working Canadians. Departmental staff is, therefore, regularly in contact with all members of society including newcomers, landed immigrants and native groups.

Conditions of Work

The Conditions of Work Branch has initiated an experimental program in Toronto to expand Labour Canada's contacts with minority group organizations in that area. It aims to ensure that departmental services are fully understood by means of special workshops on employment adjustment problems. The program includes the examination of the number and validity of complaints received in employment-related situations.

Rights in Employment

Although the Branch's Women's Bureau does not have special programs for minority groups, it conducts an active speech program addressing native and ethno-cultural organizations throughout Canada.

The Public Service Commission of Canada

The Public Service Commission of Canada is the federal government's central staffing agency. In carrying out its staffing functions, it strives to ensure that public servants and applicants to the public service are treated fairly and without discrimination on grounds of sex, race, national origin, religion, age or marital status. To this end, the PSC's Appeals and Investigations Branch acts as an ombudsman by investigating allegations of discrimination, and complaints or allegations of unfair treatment brought by public servants and applicants to the public service. Independent appeal boards hear and rule upon appeals by public servants against promotions of other persons, demotions or release.

Revenue Canada — Customs and Excise

The subjects of customs and excise duty and taxes are sometimes difficult to understand. Therefore, in

the interest of clear public communication, Revenue Canada — Customs and Excise produces certain information materials in languages other than English and French.

So You're Coming to Stay is an information sheet designed as a guide to people in other countries who are planning to settle in Canada. It tells them what they can bring into this country free of duty and taxes and the restrictions placed on certain items and on plants, pets, and meat. It is available not only in the two official languages but also in German, Dutch, Italian, Portuguese and Chinese, at immigration offices abroad.

A public service long-playing record has been produced and distributed to radio stations in Canada. The record contains five cuts in English and five in French giving the Canadian traveller customs advice. The record also contains a message in each of 10 other languages.

Revenue Canada — Taxation

Revenue Canada, Taxation can most efficiently serve taxpayers regionally and has therefore set up 28 district taxation offices across Canada.

Publications

Many of these districts contain large ethno-cultural communities. To assist such communities — and new Canadians in general — the department makes available in several languages a series of tax information pamphlets. The series explains and interprets tax law in clear, non-technical terms.

To date, two pamphlets have been issued in other languages: *An Introduction to Canadian Income Tax* (German and Italian) and *Income Tax and the Small Business* (Italian).

Volunteer Information Program

In addition to producing publications, Revenue Canada has established a volunteer information program administered by district public relations officers. Training sessions in completing tax forms are organized for those wanting to help other taxpayers in the community. Groups of senior citizens, new Canadians, and low income and student taxpayers are invited to send volunteers to the training sessions. These volunteers then return to their groups and provide tax information to the members. This program is of special interest to ethno-cultural groups having members with language difficulties who need information at tax time.

National Advertising Campaign

The department advertises in non-official language publications across Canada. In 1977, during the income tax season, advertisements were placed in 93 different publications, in 24 languages. Copy was not necessarily a translation of official language advertising; it dealt principally with tax filing problems common to new Canadians. The department plans to continue this campaign.

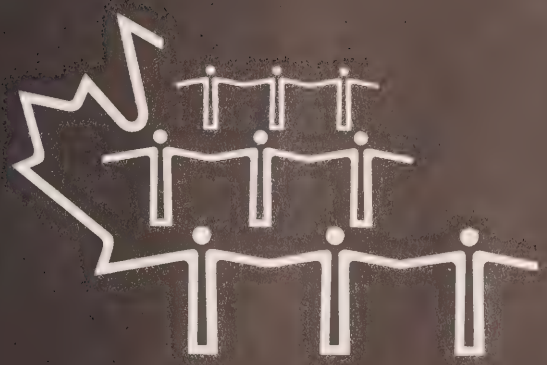

Conclusion

Through the policies and programs outlined in this booklet, the federal government hopes to promote a greater understanding of cultural pluralism and its advantages among all Canadians, and to sensitize society to the needs and aspirations of the many ethno-cultural communities in Canada.

For, as stated by Prime Minister Trudeau in announcing the multiculturalism policy:

". . . there cannot be one cultural policy for Canadians of British and French origin, another for the original peoples and yet a third for all others. For, although there are two official languages, there is no official culture, nor does any ethnic group take precedence over any other. No citizen or group of citizens is other than Canadian, and all should be treated fairly."

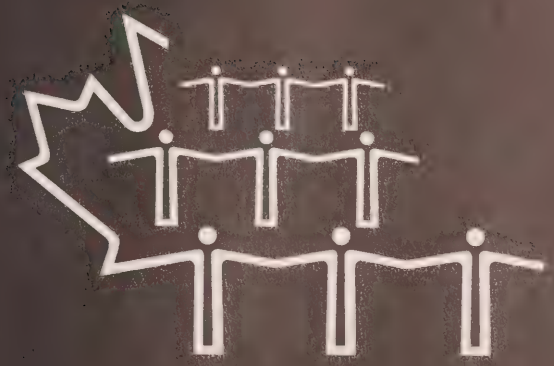

Appendices

Statement by The Prime Minister House of Commons October 8, 1971

Mr. Speaker:

I am happy this morning to be able to reveal to the House that the Government has accepted all those recommendations of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism as contained in Volume IV of its report directed to federal departments and agencies. Honourable Members will recall that the subject of this volume is "the contribution by other ethnic groups to the cultural enrichment of Canada and the measures that should be taken to safeguard that contribution".

Volume IV examined the whole question of cultural and ethnic pluralism in this country and the status of our various cultures and languages, an area of study given all too little attention in the past by scholars.

It was the view of the Royal Commission, shared by the Government and, I am sure, by all Canadians, that there cannot be one cultural policy for Canadians of British and French origin, another for the original peoples and yet a third for all others. For although there are two official languages, there is no official culture, nor does any ethnic group take precedence over any other. No citizen or group of citizens is other than Canadian, and all should be treated fairly.

The Royal Commission was guided by the belief that adherence to one's ethnic group is influenced not so much by one's origin or mother tongue as by one's sense of belonging to the group and by what the Commission calls the group's "collective will to exist". The Government shares this belief.

The individual's freedom would be hampered if he were locked for life within a particular cultural compartment by the accident of birth or language. It is vital, therefore, that every Canadian, whatever his ethnic origin, be given a chance to learn at least one of the two languages in which his country conducts its official business and its politics.

A policy of multiculturalism within a bilingual framework commends itself to the Government as the most suitable means of assuring the cultural freedom of Canadians. Such a policy should help to break down discriminatory attitudes and cultural jealousies. National unity, if it is to mean anything in the deeply personal sense, must be founded on confidence in one's own individual identity; out of this can grow respect for that of others and a willingness to share ideas, attitudes and assumptions. A vigorous policy of multiculturalism will help create this initial confidence. It can form the base of a society which is based on fair play for all.

The Government will support and encourage the various cultures and ethnic groups that give structure and vitality to our society. They will be encouraged to share their cultural expression and values with other Canadians and so contribute to a richer life for us all.

In the past, substantial public support has been given largely to the arts and cultural institutions of English-speaking Canada. More recently, and largely with the help of the Royal Commission's earlier recommendations in Volume I to III, there has been a conscious effort on the Government's part to correct any bias against the French language and culture. In the last few months the Government has taken steps to provide funds to support cultural-educational centres for native people. The policy I am announcing today accepts the contention of the other cultural communities that they, too, are essential elements in Canada and deserve Government assistance in order to contribute to regional and national life in ways that derive from their heritage yet are distinctively Canadian.

In implementing a policy of multiculturalism within a bilingual framework, the Government will provide support in four ways.

First, resources permitting, the Government will seek to assist all Canadian cultural groups that have demonstrated a desire and effort to continue to develop, a capacity to grow and contribute to Canada, and a clear need for assistance, the small and weak groups no less than the strong and highly organized.

Second, the Government will assist members of all cultural groups to overcome cultural barriers to full participation in Canadian society.

Third, the Government will promote creative encounters and interchange among all Canadian cultural groups in the interest of national unity.

Fourth, the Government will continue to assist immigrants to acquire at least one of Canada's official languages in order to become participants in Canadian society.

Translation: Mr. Speaker, I stated at the outset that the Government has accepted in principle all recommendations addressed to federal departments and agencies. We are also ready and willing to work co-operatively with the provincial governments towards implementing those recommendations that concern matters under provincial or shared responsibility.

Some of the programs endorsed or recommended by the Commission have been administered for some time by various federal agencies. I might mention the Citizenship Branch, the CRTC and its predecessor the BBG, the National Film Board and the National Museum of Man. These programs will be revised, broadened and reactivated and they will receive the additional funds that may be required.

Some of the recommendations that concern matters under provincial jurisdiction call for co-ordinated federal and provincial action. As a first step, I have written to the First Ministers of the Provinces informing them of the response of the Federal Government and seeking their co-operation. Officials will be asked to carry this consultation further.

I wish to table details of the Government's response to each of the several recommendations.

It should be noted that some of the programs require pilot projects or further short-term research before more extensive action can be taken. As soon as these preliminary studies are available further programs will be announced and initiated. Additional financial and personnel resources will be provided.

Responsibility for implementing these recommendations has been assigned to the Citizenship Branch of the Department of the Secretary of State, the agency now responsible for matters affecting the social integration of immigrants and the cultural activities of all ethnic groups. An Inter-Agency Committee of all those agencies involved will be established to co-ordinate the federal effort.

In conclusion, I wish to emphasize the view of the Government that a policy of multiculturalism within a bilingual framework is basically the conscious support of individual freedom of choice. We are free to be ourselves. But this cannot be left to chance. It must be fostered and pursued actively. If freedom of choice is in danger for some ethnic groups, it is in danger for all. It is the policy of this Government to eliminate any such danger and to "safeguard" this freedom.

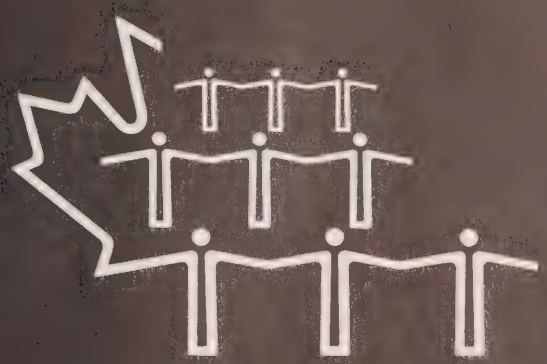

Federal Government's Response to Book IV of the Report of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism

Document tabled in the House of Commons on October 8, 1971 by the Prime Minister.

The purpose of this document is to present a survey of the principal policies relating to the maintenance and development of multiculturalism throughout Canada and to provide a summary of Government decisions on the recommendations made in Book IV of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism.

The document outlines in Part A the Federal Government's response in general to the recommendations of Book IV of the Royal Commission Report and gives some of the reasons for its belief in multiculturalism.

In Part B are outlined the Policy objectives which will serve to guide the Federal Government's programs in this area.

Part C contains a general description of the programs to be undertaken by the Federal Government and its agencies to implement and advance the policies resulting from acceptance of the recommendations of Book IV of the Royal Commission's Report.

Part A
Federal Response in General

Book IV of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism contains 16 recommendations of which eight are addressed specifically to the Federal Government or its agencies.

Three deal with matters under exclusive provincial jurisdiction. One of the recommendations urges federal financial aid to linguistically handicapped children in public school. Another is concerned with conditions for citizenship, the right to vote, and the right to stand for election to public office, and thus is addressed to both the federal and the provincial governments. One appeals to agencies at all three levels of Government to provide support to cultural and research organizations. The remaining recommendations are addressed to Canadian universities.

The Government accepts and endorses the recommendations and spirit of Book IV of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism. It believes the time is overdue for the people of Canada to become more aware of the rich tradition of the many cultures we have in Canada. Canada's citizens come from almost every country in the world, and bring with them every major world religion and language. This cultural diversity endows all Canadians with a great variety of human experience. The Government regards this as a heritage to treasure and believes that Canada would be poorer if we adopted assimilation programs forcing our citizen to foresake and forget the cultures they have brought to us.

The Federal Government hopes the provinces will also respond positively to those recommendations which the Commissioners addressed to them. The Prime Minister has written to each of the Provincial Premiers outlining the policies and programs which the Federal Government is initiating and asking for their co-operation. Some provinces have already taken the initiative and are responding to the recommendations directed at them.

The Government, while responding positively to the Commission's recommendations, wishes to go beyond them to the spirit of Book IV to ensure that Canada's cultural diversity continues.

Cultural diversity throughout the world is being eroded by the impact of industrial technology, mass communications and urbanization. Many writers have discussed this as the creation of a mass society — in which mass produced culture and entertainment and large impersonal institutions threaten to denature and depersonalize man. One of man's basic needs is a sense of belonging and a good deal of contemporary social unrest — in all age groups — exists because this need has not been met. Ethnic groups are certainly not the only way in which this need for belonging can be met, but they have been an

important one in Canadian society. Ethnic pluralism can help us overcome or prevent the homogenization and depersonalization of mass society. Vibrant ethnic groups can give Canadians of the second, third, and subsequent generations a feeling that they are connected with tradition and with human experience in various parts of the world and different periods of time.

Two misconceptions often arise when cultural diversity is discussed.

(a) **Cultural Identity and National Allegiance**

The sense of identity developed by each citizen as a unique individual is distinct from his national allegiance. There is no reason to suppose that a citizen who identifies himself with pride as a Chinese-Canadian, who is deeply involved in the cultural activities of the Chinese community in Canada, will be less loyal or concerned with Canadian matters than a citizen of Scottish origin who takes part in a bagpipe band or a highland dancing group. Cultural identity is not the same thing as allegiance to a country. Each of us is born into a particular family with a distinct heritage: that is, everyone — French, English, Italian and Slav included — has an "ethnic" background. The more secure we feel in one particular social context, the more we are free to explore our identity beyond it. Ethnic groups open provide people with a sense of belonging which can make them better able to cope with the rest of the society than they would as isolated individuals. Ethnic loyalties need not, and usually do not, detract from wider loyalties to community and country.

Canadian identity will not be undermined by multiculturalism. Indeed, we believe that cultural pluralism is the very essence of Canadian identity. Every ethnic group has the right to preserve and develop its own culture and values within the Canadian context. To say we have two official languages is not to say we have two official cultures, and no particular culture is more "official" than another. A policy of multiculturalism must be a policy for all Canadians.

(b) **Language and Culture**

The distinction between language and culture has never been clearly defined. The very name of the Royal Commission whose recommendations we now seek to implement tends to indicate that bilingualism and biculturalism are indivisible. But, biculturalism does not properly describe our society; multiculturalism is more accurate. The Official Languages Act designated two languages, English and French, as the official languages of Canada for the purposes of all the institutions of the Parliament and Government of Canada; no reference was made to cultures, and this Act does not impinge upon the role of all languages as instruments of the various Canadian cultures. Nor, on the other hand, should the recognition of the cultural value of many languages weaken the position of Canada's two official languages. Their use by all of the citizens of Canada will continue to be promoted and encouraged.

Part B
Policy Objectives in the Federal Sphere

The Government is concerned with preserving human rights, developing Canadian identity, strengthening citizenship participation, reinforcing Canadian unity and encouraging cultural diversification within a bilingual framework. These objectives can best be served through a policy of multiculturalism composed of four main elements.

1. The Government of Canada will support all of Canada's cultures, and will seek to assist, resources permitting, the development of those cultural groups which have demonstrated a desire and effort to continue to develop, a capacity to grow and contribute to Canada, as well as a clear need for assistance.

The special role of the Government will be to support and encourage those cultures and cultural groups which Canadians wish to preserve.

The stronger and more populous cultural groups generally have the resources to be self-supporting and general cultural activities tend to be supportive of them. The two largest cultures, in areas where they exist in a minority situation, are already supported under the aegis of the Government's official language programs. New programs are proposed to give support to minority cultural groups in keeping with their needs and particular situations.

However, the Government cannot and should not take upon itself the responsibility for the continued viability of all ethnic groups. The objective of our policy is the cultural survival and development of ethnic groups to the degree *that a given group exhibits a desire for this*. Government aid to cultural groups must proceed on the basis of aid to self-effort. And in our concern for the preservation of ethnic group identity, we should not forget that individuals in a democracy may choose not to be concerned about maintaining a strong sense of their ethnic identity.

2. The Government will assist members of all cultural groups to overcome cultural barriers to full participation in Canadian society.

The law can and will protect individuals from overt discrimination but there are more subtle barriers to entry into Canadian society. A sense of not belonging, or a feeling of inferiority, whatever its cause, cannot be legislated out of existence. Programs outlined in this document have been designed to foster confidence in one's individual cultural identity and in one's rightful place in Canadian life. Histories, films and museum exhibits showing the great contributions of Canada's various cultural groups will help achieve this objective. But, we must emphasize that every Canadian must help eliminate discrimination. Every Canadian must contribute to the sense of national acceptance and belonging.

3. The Government will promote creative encounters and interchange among all Canadian cultural groups in the interest of national unity.

As Canadians become more sensitive to their own ethnic identity and to the richness of this country, we will become more involved with one another and develop a greater acceptance of differences and a greater pride in our heritage. Cultural and intellectual creativity in almost all societies has been fostered by the interaction and creative relationship of different ethnic groups within that society. Government aid to multicultural centres, to specific projects of ethnic groups, and to displays of the performing and visual arts as well as the programs already mentioned, will promote cultural exchange. The Government has made it very clear that it does not plan on aiding individual groups to cut themselves off from the rest of society. The programs are designed to encourage cultural groups to share their heritage with all other Canadians and with other countries, and to make us all aware of our cultural diversity.

4. The Government will continue to assist immigrants to acquire at least one of Canada's official languages in order to become full participants in Canadian society.

The Federal Government, through the Manpower and Immigration Department and the Citizenship Branch of the Department of the Secretary of State, already assists the provinces in language training for adults, but new arrivals in Canada require additional help to adjust to and participate in Canadian life.

Part C
Programs of Implementation

Six programs have been developed to implement the policy of the Federal Government. These programs will be carried out under the administration of the Citizenship Branch of the Department of the Secretary of State with the exception of those proposed by the federal cultural agencies which will be administered by the agencies concerned but co-ordinated through an Inter-Agency Co-ordinating Committee.

Program I: Multicultural Grants — A grants program has been developed to meet specific recommendations in the Commission's Report and the demonstrated need of cultural groups. Grants will be made to activities which meet some or all of the four parts of the policy outlined in Part B.

Activities eligible for federal assistance will include multicultural encounters; organizational meetings for new cultural groups; citizenship preparation and immigrant orientation programs; conferences; youth activities; cultural exchanges between groups as well as other projects. Grants will also be made available for multicultural centres in areas where there is a demonstrated need and desire from the community for such a facility. Existing multicultural centres, like that in Winnipeg, have proved their value in providing services to help new immigrants adjust to Canadian life, and in promoting inter-ethnic activity on a continuous basis.

Program II: Culture Development Program — A Culture Development Program will be instituted to produce much needed data on the precise relationship of language to cultural development. It will provide essential information on the extent and nature of the demands of individual cultural groups for language retention and cultural development. It will examine existing organizations and facilities, including educational institutions, the press, radio and television to determine the part they now play and their potential role in cultural development. The study will incorporate those recommendations directed to the Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission for studies of the best means by which radio and television can contribute to the maintenance of language and cultures.

The program has been designed to produce results within one year. The data will serve as an information base for some of the other programs and for future long range planning by the Citizenship Branch, the cultural agencies, and other Government departments.

The Government is initiating steps to help provide text books for non-official language teaching, since Book IV of the Royal Commission's Report found there are almost no textbooks suitable for teaching a third language to children living in Canada. The acquisition of the ancestral language is an important part of the process of developing a cultural identity, and the Federal Government proposes to discuss this with the provinces to find a mutually satisfactory way to meet some of the costs of preparation and production of third language textbooks or audio-visual aids for language teaching.

Although the Commission made no formal recommendation regarding the ethnic press, aside from advocating the continuation of existing Government support in the form of advertising and information, the Culture Development Program will also undertake a study of the ethnic press and other media which could be better utilized to carry essential information to those persons who use languages other than English or French. We recognize that the ethnic press plays an important part in bringing information to recent immigrants and elderly people who have difficulty reading Canada's official languages, as well as in helping to develop Canada's cultures.

Program III: Ethnic Histories — A clear need exists for the writing of objective, analytical, and readable histories of the ethnic groups in Canada, and for the

distribution of these works to as wide a readership as possible. The Citizenship Branch will commission 20 histories specifically directed to the background, contributions and problems of various cultural groups in Canada. The program will offer visible, effective and valuable recognition of the contribution of our diverse ethnic groups to Canada. It will promote knowledge of and respect for the cultural heritage of the groups concerned, as well as providing invaluable resource material for students, writers and government agencies.

Program IV: Canadian Ethnic Studies — The need exists, and was recognized by the Commission, for systematic and continuous study of Canada's multi-ethnic society. The Department of the Secretary of State will therefore undertake a detailed investigation of the problems concerned with the development of a Canadian Ethnic Studies Program or Centre(s) and will prepare a plan of implementation.

Program V: Teaching of Official Languages — The Federal Government already assists the provinces in the teaching of English and French to adult immigrants, and accepts in principle recommendation 4 of the Royal Commission relating to special instruction in the appropriate official language for children who enter the public school system without a knowledge of that language.

The Federal Government therefore proposes to undertake discussions with the provinces to find a mutually acceptable form of federal assistance towards the teaching of official languages to children.

Program VI: Programs of the Federal Cultural Agencies — The government asked the federal cultural agencies referred to in Book IV to respond to the recommendations of the Report. The programs they will be undertaking will enable all Canadians to gain an awareness of the cultural heritage of all of Canada's ethnic groups.

National Museum of Man

The Commission recommended "that the Museum receive additional funds to carry out its projects regarding the history, social organizations and folk arts of cultural groups other than the British and French". The Government concurs with this recommendation and will fund the following projects to be undertaken by the Museum:

(a) purchase of artifacts representing Canada's ethnic diversity

(b) research on the folk arts and music of the various ethnic communities in Canada

(c) other Museum extension and educational projects designed to reach the public at large.

National Film Board

For many years, the Board has been producing versions of some of its films in languages other than English or French for use abroad in co-operation with the Department of External Affairs. The Royal Commission recommended that the Board advertise that it has films in languages other than English and French and make these available for domestic consumption, and also expand its production of films that inform Canadians about one another, including films about the contributions and problems of all our various ethnic groups. The Board has indicated that it will not only respond positively to these recommendations, but that it will also survey the cultural communities in order to determine what types of film they would like produced in their ancestral languages.

National Library

Although many public libraries in Canada do have collections of books in non-official languages, the supply is well below the demand. The Canadian

Library Association has studied the problem and has recommended the creation of a multicultural language and literature centre at the National Library. The Library will embark immediately on a preliminary study leading to the creation of this centre. The centre will administer a program designed to deposit in local libraries books in languages other than English and French. The Library will also acquire publications produced by and for non-English, non-French groups in Canada.

Public Archives

The Public Archives in Ottawa has relatively few holdings relating to Canada's various cultural groups or their activities. The same is true of most archives across the country. Such material should be collected, since the history of immigration and cultural groups is an integral part of the history of this country.

The Public Archives will be given funds to acquire the records and papers of all the various ethnic organizations and associations which are significant documents of Canadian history.

Administration

Interdepartmental Co-ordination: To enable the Citizenship Branch to fulfil its task of implementing the policy proposed in this document, arrangements will be made for co-ordinating the activities of various departments and federal cultural agencies. All the agencies responsible for the programs proposed have agreed to establish an Inter-Agency Co-ordinating Committee, and an interdepartmental committee will be established to undertake an ongoing review of Federal Government policies and programs to ensure that they reflect the cultural groups in our society.

Consultation: The various cultural communities must have an opportunity to influence the decision-making process by a continuing consultative process. A variety of consultative procedures — public conferences, private meetings with group leaders, confidential consultation sessions with specialists, seminars, press analyses, and others — has proved effective, and will be continued and intensified at the local, regional and national levels.

Federal-provincial considerations: The Commission addresses six of its recommendations to the provinces. Three of these concern education, two deal with human rights and one calls upon the provinces to support cultural organizations. The growing provincial interest and public action in the field of multiculturalism make it imperative that the two levels of government co-operate. Patchwork programs and jurisdictional confusion will result unless an attempt is made to co-ordinate federal and provincial policies at the ministerial level and good relationships are established between the officials administering the programs.

Once the results of the Culture Development Research Program are available it is proposed that the provinces be invited to participate in a federal-provincial meeting at the senior official level, in preparation for a possible ministerial meeting.

Index of Addresses

Minister of State for Multiculturalism
Ottawa, Ontario
K1A 0M5

Federal Cultural Agencies

The National Film Board
Box 6100, Station A
Montreal, Quebec
H3C 3H5

National Museums of Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0M8

The National Library
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

The Public Archives of Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0N3

The Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission
Ottawa, Ontario
K1A 0N2

The Canadian Broadcasting Corporation
Ottawa, Ontario
K1G 3J5

The Canada Council
Ottawa, Ontario
K1P 5V8

Federal Government Departments

Department of the Secretary of State
Ottawa, Ontario
K1A 0M5

Canada Employment and Immigration Commission
Ottawa, Ontario
K1A 0J9

Canadian Human Rights Commission
Ottawa, Ontario
K1A 1E1

Central Mortgage and Housing Corporation
Ottawa, Ontario
K1A 0P7

Department of Communications
Ottawa, Ontario
K1A 0C8

Department of Consumer and Corporate Affairs
Place du Portage
Hull, Quebec
K1A 0C9

Department of External Affairs
Ottawa, Ontario
K1A OG2

Health and Welfare Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0K9

Department of Indian Affairs and Northern Development
Ottawa, Ontario
K1A 0H4

Department of Industry, Trade and Commerce
Ottawa, Ontario
K1A 0H5

Justice Department
Ottawa, Ontario
K1A 0H9

Labour Canada
Place du Portage
Hull, Quebec
K1A 0J2

Public Service Commission
Ottawa, Ontario
K1A 0M7

Revenue Canada — Customs and Excise
Ottawa, Ontario
K1A 0L5

Revenue Canada — Taxation
Ottawa, Ontario
K1A 0L8

N.B. For information about the local and regional offices of the Department of the Secretary of State and other departments and agencies, please consult local telephone directories under the Government of Canada listing.

Ministre d'Etat au multiculturalisme
Ottawa (Ont.)
K1A 0M5

Organismes culturels fédéraux

Les Archives publiques du Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0N3

La Bibliothèque nationale du Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0N4

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Ottawa (Ont.)
K1A 0N2

Le Conseil des arts du Canada
Ottawa (Ont.)
K1P 5V8

La Corporation des Musées nationaux
Ottawa (Ont.)
K1A 0M8

L'Office national du film du Canada
C.P. 6100, Station A
Montréal (Qué.)
H3C 3H5

La Société Radio-Canada
Ottawa (Ont.)
K1G 3J5

Adresses de ministères et organismes du gouvernement fédéral

Secrétariat d'Etat
Ottawa (Ont.)
K1A 0M5

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ont.)
K1A 0G2

Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Ottawa (Ont.)
K1A 0H4

Commission canadienne de l'Emploi et de l'Immigration
Ottawa (Ont.)
K1A 0J9

Commission de la Fonction publique
Ottawa (Ont.)
K1A 0M7

Ministère des Communications
Ottawa (Ont.)
K1A 0C8

Ministère de la Consommation et des Corporations
Hull (Qué.)
K1A 0C9

Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa (Ont.)
K1A 0H5

Ministère de la Justice
Ottawa (Ont.)
K1A 0H9

Revenu Canada, Douanes et Accise
Ottawa (Ont.)
K1A 0L5

Revenu Canada, Impôt
Ottawa (Ont.)
K1A 0L8

Ministère de la Santé et du Bien-être social
Ottawa (Ont.)
K1A 0K9

Ministère du Travail
Hull (Qué.)
K1A 0J2

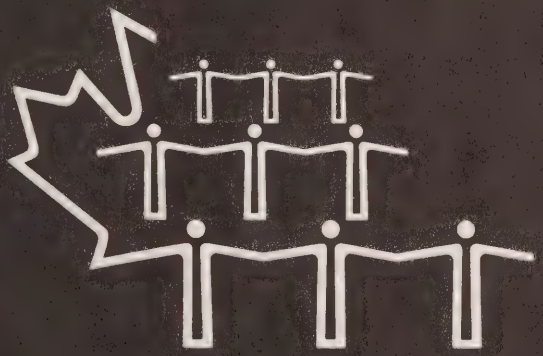

Répertoire d'adresses

politique proposée dans le présent document, les mesures nécessaires seront prises pour assurer la coordination des activités de divers ministères et organismes culturels du gouvernement fédéral. Tous les organismes qui seront chargés d'administrer les programmes proposés ont accepté de créer un Comité de coordination inter-organismes, et un comité interministériel sera constitué qui aura pour objet d'étudier constamment les politiques et programmes fédéraux en vue d'assurer que ces derniers reflètent bien les divers groupes culturels de notre société.

Consultation: Les divers groupes culturels doivent avoir l'occasion d'intervenir dans les décisions qui seront prises, au moyen d'un processus de consultation permanente. Diverses méthodes de consultation — conférences publiques, entretiens personnels avec des dirigeants de groupes, séances confidentielles de consultation avec des experts, colloques, analyse des journaux, et autres — se sont révélées efficaces, et elles continueront d'être utilisées et seront intensifiées sur le plan local, régional et national.

Notes concernant les relations fédérales-provinciales: La Commission formule six de ses recommandations à l'intention des provinces: trois d'entre elles visent l'éducation, deux traitent des droits de l'homme et la sixième sollicite l'appui des provinces aux organisations culturelles. Vu l'intérêt accru des provinces à l'égard du multiculturalisme et l'action du public dans ce domaine, il devient impérieux que les deux ordres de gouvernement collaborent entre eux. Si l'on ne fait rien pour coordonner les politiques fédérales et provinciales au niveau ministériel et établir de bonnes relations entre les fonctionnaires chargés d'administrer les programmes, il n'en résultera que des pis-aller et des conflits de compétence.

Nous proposons que les provinces soient invitées à participer à une réunion fédérale-provinciale de hauts fonctionnaires, en vue d'une réunion ministérielle éventuelle, dès que les résultats du programme de recherches en développement culturel seront connus.

Programme VI: Programmes des organismes culturels fédéraux — Le gouvernement a prié les organismes culturels fédéraux mentionnés dans le Livre IV de répondre aux recommandations du rapport. Les programmes qu'ils mettront en oeuvre permettront à tous les Canadiens de mieux connaître le patrimoine culturel de tous les groupes ethniques du Canada.

Musée national de l'homme

La Commission a recommandé "que le Musée soit pourvu des crédits suffisants pour mener à bien ses projets concernant l'histoire, les organisations sociales et des arts populaires des groupes culturels autres que britanniques ou français". Le gouvernement accepte cette recommandation et financera les projets suivants qui seront entrepris par le musée:

a) l'achat d'objets façonnés représentant les diverses cultures ethniques du Canada;
b) la recherche sur les arts et la musique folkloriques des divers groupes ethniques du Canada;
c) d'autres activités touchant les services extérieurs et éducatifs du Musée et destinées au grand public.

Office national du film

Depuis plusieurs années, l'Office réalise, à destination de l'étranger, des versions de quelques-uns de ses films en d'autres langues que le français ou l'anglais, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures. La Commission recommande que l'Office fasse savoir qu'il possède des films en d'autres langues que le français et l'anglais, et qu'il les rende disponibles pour projection au Canada; elle recommande également qu'il augmente sa production de films visant à renseigner les Canadiens sur les autres Canadiens, y compris des films sur l'apport et les problèmes de tous nos groupes ethniques. L'Office a indiqué que non seulement il répondra de façon positive à ces recommandations, mais qu'il fera également une enquête dans les communautés culturelles en vue de déterminer les genres de films que celles-ci aimeraient voir produits dans leur langue maternelle.

Bibliothèque nationale

Quoique de nombreuses bibliothèques publiques du Canada possèdent des collections de volumes rédigés en des langues autres que les langues officielles, l'offre est bien inférieure à la demande. Après avoir étudié la question, l'Association canadienne des bibliothèques à proposé la création d'un Centre multiculturel de langues et de littérature à la Bibliothèque nationale. La Bibliothèque entreprendra immédiatement une étude préliminaire en vue de la création de ce centre. Ce dernier administrera un programme visant à pourvoir les bibliothèques locales de volumes publiés en d'autres langues que le français et l'anglais. La Bibliothèque se procurera également des ouvrages écrits par et pour des groupes du Canada d'origine autre que française et anglaise.

Archives publiques

Les Archives publiques à Ottawa possèdent assez peu de documents relatifs aux divers groupes culturels du Canada ou à leurs activités. Cette situation se retrouve également dans la plupart des dépôts d'archives du pays. Ces documents devraient être rassemblés, étant donné que l'histoire de l'immigration et des groupes culturels fait partie intégrante de l'histoire du pays.

Les Archives publiques recevront des fonds qui leur permettront d'acquérir, auprès de tous les organismes et associations ethniques, des dossiers et des documents qui constituent des pièces importantes de l'histoire canadienne.

Administration

Coordination entre ministères: Afin de permettre à la Direction de la citoyenneté de mettre en application la

dans lesquelles il lui est proposé de faire des études en vue de déterminer comment la radio et la télévision pourraient le mieux contribuer au maintien des langues et des cultures.

Le programme a été conçu de façon à produire des résultats au cours d'une année. Les données serviront d'information de base pour certains autres programmes et la planification à long terme que feront la Direction de la citoyenneté, les organismes culturels et d'autres ministères.

Le gouvernement prend des mesures en vue de fournir des manuels d'enseignement d'une langue non officielle, étant donné que le Livre IV de la Commission royale d'enquête a révélé qu'il n'existe presque pas de manuels d'enseignement d'une troisième langue pour les enfants résidant au Canada. L'acquisition de la langue des ancêtres est une partie importante du développement d'une identité culturelle, et le gouvernement fédéral propose d'engager des discussions avec les provinces en vue de trouver des moyens satisfaisants pour tout le monde d'amortir les frais de composition et de production des manuels et moyens audio-visuels d'enseignement des langues.

Bien que la Commission n'ait formulé aucune recommandation officielle en ce qui concerne la presse ethnique, mis à part le fait qu'elle ait recommandé au gouvernement de continuer l'aide qu'il lui accorde sous forme de publicité et d'information, le programme de développement culturel entreprendra une étude de la presse ethnique et des autres moyens d'information, dont on pourrait faire un meilleur usage pour diffuser l'information essentielle vers les personnes qui utilisent d'autres langues que le français et l'anglais. Nous reconnaissons que la presse ethnique joue un rôle important dans la transmission de l'information aux nouveaux immigrants et aux personnes âgées qui éprouvent de la difficulté à lire le français ou l'anglais, ainsi que dans le développement des cultures du Canada.

Programme III: Histoire des minorités ethniques — Il est évidemment nécessaire d'écrire, de façon objective, analytique et intéressante, l'histoire des groupes ethniques du Canada, et de propager ces ouvrages parmi le plus grand nombre possible de lecteurs. La Direction de la citoyenneté fera rédiger vingt histoires qui porteront essentiellement sur la vie, l'apport et les problèmes des divers groupes culturels du Canada. Ce programme constituera une reconnaissance tangible, réelle et précieuse de l'apport fourni au Canada par nos divers groupes ethniques. Il favorisera également la connaissance et le respect du patrimoine culturel des groupes concernés, et constituera une documentation inestimable pour les étudiants, les écrivains et les organismes de l'Etat.

Programme IV: Etudes ethniques canadiennes — La Commission a reconnu le besoin d'une étude systématique et permanente de la société multi-ethnique du Canada. Le Secrétariat d'Etat fera donc une enquête approfondie sur les problèmes inhérents à l'établissement d'un programme ou d'un centre d'études ethniques canadiennes, et préparera un plan d'exécution.

Programme V: Enseignement des langues officielles — Le gouvernement fédéral fournit déjà une aide aux provinces, relativement à l'enseignement du français et de l'anglais aux immigrants adultes. Il accepte en principe la recommandation 4 de la Commission royale d'enquête où il est proposé qu'un enseignement spécial de la langue officielle appropriée soit dispensé aux enfants qui entrent à l'école sans une connaissance suffisante de cette langue.

En conséquence, le gouvernement fédéral propose que des discussions soient engagées avec les provinces en vue de trouver une formule d'aide fédérale, pour l'enseignement des langues officielles aux enfants, qui soit mutuellement acceptable.

aux centres multiculturels, à de projets particuliers entrepris par des groupes ethniques, aux arts d'interprétation et aux expositions d'arts plastiques, ainsi que les programmes déjà mentionnés, favoriseront les échanges culturels. Le gouvernement a bien précisé qu'il n'a pas l'intention d'aider les groupes individuels à vivre en marge du reste de la société. Les programmes ont pour but d'encourager les groupes culturels à partager leur héritage avec tous les autres Canadiens et avec d'autres pays, et de nous rendre tous conscients de notre diversité culturelle.

4. Le gouvernement continuera à aider les immigrants à apprendre au moins l'une des deux langues officielles du Canada pour leur permettre de s'intégrer totalement à la société canadienne.

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et la Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'Etat, aide déjà les provinces pour les cours de langues donnés aux adultes, mais les nouveaux arrivés au Canada ont besoin d'une aide supplémentaire pour s'adapter à la vie canadienne et participer entièrement à la vie économique et sociale du Canada.

Partie C
Programmes d'application

Six programmes ont été élaborés pour appliquer la politique du gouvernement fédéral. Ces programmes seront mis en oeuvre sous la surveillance de la Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'Etat, sauf dans le cas des programmes proposés par les organismes culturels fédéraux; ceux-ci seront administrés par les organismes intéressés, mais ils seront coordonnés par un comité de coordination inter-organismes.

Programme I: Subventions multiculturelles — Un programme de subventions a été mis au point en fonction de certaines recommandations particulières du rapport de la Commission et des besoins avérés des groupes culturels. Des subventions seront accordées pour les activités qui réunissent quelques-uns ou l'ensemble des quatre points de la politique énoncés à la partie B.

Au nombre des activités pouvant justifier une aide fédérale, mentionnons les rencontres multiculturelles, les réunions d'organisation pour les nouveaux groupes culturels, les programmes de préparation à la citoyenneté et d'orientation des immigrants, les conférences, les activités des jeunes, les échanges culturels entre des groupes, et d'autres projets. Des subventions seront également accordées aux centres multiculturels dans les régions où il est bien démontré qu'un tel centre est nécessaire et que la collectivité désire le conserver. Les centres multiculturels existants, comme celui de Winnipeg, ont prouvé leur efficacité en assurant des services destinés à aider les nouveaux immigrants à s'adapter à la vie canadienne et en encourageant, de façon permanente, les activités entre divers groupes ethniques.

Programme II: Programme de développement de la culture — Un programme de développement de la culture qui permettra d'obtenir des éléments d'information indispensables sur la relation exacte entre la langue et le développement culturel sera instauré. Il donnera des renseignements essentiels sur l'étendue et la nature des aspirations de chaque groupe culturel, en ce qui concerne le maintien de la langue et le développement culturel. Il passera en revue les organismes et les services existants, y compris les établissements d'enseignement, la presse, la radio et la télévision, afin de déterminer le rôle qu'ils jouent et pourraient jouer dans le développement culturel. L'étude comprendra les recommandations adressées au Conseil de la radio-télévision canadienne

Partie B
Objectifs de la politique dans le secteur fédéral

Les objectifs du gouvernement sont les suivants: préserver les droits de l'homme, développer l'identité canadienne, intensifier la participation des citoyens, renforcer l'unité canadienne et encourager la diversification culturelle dans un cadre bilingue. Ces objectifs seront mieux atteints à l'aide d'une politique de multiculturalisme visant quatre principaux points.

1. Le gouvernement du Canada appuiera toutes les cultures représentées au pays et, dans la mesure de ses ressources, cherchera à aider à s'épanouir les groupes culturels canadiens qui ont manifesté le désir et la volonté de poursuivre leur développement, se montrent capables de croître et d'apporter quelque chose à la vie canadienne et justifient d'un besoin évident d'assistance.

Le rôle particulier du gouvernement sera de soutenir et d'encourager les cultures et les groupes culturels que les Canadiens désirent préserver.

Les groupes culturels les plus forts et les plus nombreux disposent généralement de ressources qui garantissent leur autonomie, et les activités culturelles générales tendent à leur fournir un appui. Le gouvernement, par l'intermédiaire de ses programmes sur les langues officielles, aide déjà les deux principales cultures là où elles sont minoritaires. On propose d'instaurer de nouveaux programmes dans le but d'accorder un soutien aux autres groupes culturels minoritaires en fonction de leurs besoins et de leur situation particulière.

Toutefois, le gouvernement ne peut pas et ne doit pas prendre sur lui la responsabilité d'assurer la viabilité permanente de tous les groupes ethniques. L'objectif de notre politique est la survivance culturelle et le développement des groupes ethniques, *dans la mesure où un groupe donné en manifeste le désir.* L'aide que le gouvernement accorde aux groupes culturels doit être fonction des efforts personnels que font lesdits groupes. Et dans notre souci de préserver l'identité des groupes ethniques, nous ne devons pas oublier que, dans une démocratie, les individus peuvent choisir de ne pas maintenir un sentiment profond à l'égard de leur identité ethnique.

2. Le Gouvernement aidera les membres de tous les groupes culturels à surmonter les obstacles culturels qui les empêchent de participer pleinement à la vie canadienne.

La Loi peut protéger et protégera les personnes contre toute discrimination manifeste; mais des obstacles moins apparents s'opposent à l'entrée dans notre société. L'impression de ne pas y appartenir ou un sentiment d'infériorité, quelle qu'en soit la cause, ne peuvent être supprimés par la loi. Les programmes énoncés dans le présent document sont donc destinés à stimuler la confiance des gens vis-à-vis de leur identité culturelle et de leur place légitime dans la vie canadienne. Des publications, des films et des expositions illustrant l'importante contribution des divers groupes culturels du Canada aideront à atteindre cet objectif. Mais nous devons insister sur le fait qu'il incombe à tous les Canadiens de vaincre la discrimination. Chaque Canadien doit contribuer au sentiment d'appartenance au pays et d'acceptation par celui-ci.

3. Le gouvernement favorisera rencontres et échanges positifs entre tous les groupes culturels canadiens dans l'intérêt de l'unité nationale.

A mesure que les Canadiens se sensibiliseront davantage à leur propre identité ethnique et à la richesse de notre pays, nous collaborerons davantage les uns avec les autres, nous accepterons plus facilement les différences existantes et nous serons plus fiers de notre patrimoine. Dans presque toutes les sociétés, la fécondité culturelle et intellectuelle a été encouragée par l'interaction et les relations fructueuses des divers groupes ethniques au sein de cette société. L'aide accordée par le gouvernement

Partout dans le monde, la technologie, les communications de masse et l'urbanisation font disparaître peu à peu la diversité culturelle. Plusieurs écrivains ont décrit cette situation comme la création d'une société de masse — une société où la culture et les loisirs produits en masse et les grandes institutions impersonnelles menacent de dénaturer et de dépersonnaliser l'homme. L'un des besoins fondamentaux de l'homme est un sentiment d'appartenance, et une bonne partie du malaise social contemporain — dans tous les groupes d'âge — existe parce que ce besoin n'a pas été satisfait. Les groupes ethniques ne sont certes pas le seul moyen de répondre à ce besoin d'appartenance, mais ils ont joué un rôle très important dans la société canadienne. Le pluralisme ethnique peut nous aider à vaincre ou à éviter l'homogénéisation et la dépersonnalisation de la société de masse. Des groupes ethniques vivants peuvent donner aux Canadiens de la deuxième et troisième génération, ainsi que des générations suivantes, le sentiment qu'ils sont liés à la tradition et aux habitants de diverses parties du monde et de diverses époques.

Deux malentendus surgissent souvent lorsqu'on parle de diversité culturelle.

(a) **Identité culturelle et allégeance**

Le sentiment d'identité éprouvé par chaque citoyen à titre d'individu est distinct de l'allégeance. Il n'y a aucune raison de croire qu'un citoyen qui s'identifie avec fierté comme Canadien chinois et qui s'intéresse beaucoup aux activités culturelles de la communauté chinoise au Canada sera moins loyal ou moins préoccupé par les problèmes canadiens qu'un citoyen d'origine écossaise qui joue de la cornemuse et prend part à une danse écossaise. L'identité culturelle n'est pas la même chose que l'allégeance à un pays. Chacun de nous est né dans une famille particulière au patrimoine distinct: c'est-à-dire que chacun, qu'il soit Français, Anglais, Italien ou Slave, a des antécédents "ethniques". Plus nous nous sentons en sécurité dans un contexte social donné, plus nous sommes libres d'explorer notre identité au-delà de ce contexte. Les groupes ethniques donnent souvent aux gens un sentiment d'appartenance qui les met mieux en mesure de faire face au reste de la société qu'ils ne le pourraient comme individus isolés. La fidélité à sa propre culture ne diminue pas nécessairement, et normalement ce n'est pas le cas, la fidélité encore plus grande envers la collectivité et le pays.

L'identité canadienne ne sera pas minée par le multiculturalisme. De fait, nous croyons que le pluralisme culturel est l'essence même de l'identité canadienne. Chaque groupe ethnique a le droit de conserver et de faire épanouir sa propre culture et ses propres valeurs dans le contexte canadien. Dire que nous avons deux langues officielles, ce n'est pas dire que nous avons deux cultures officielles, et aucune culture n'est en soi plus "officielle" qu'une autre. Une politique de multiculturalisme doit s'appliquer à tous les Canadiens sans distinction.

(b) **Langue et culture**

On n'a jamais bien établi la distinction existant entre la langue et la culture. Le titre même de la Commission royale d'enquête dont nous nous efforçons maintenant de mettre en oeuvre les recommandations semble indiquer que le bilinguisme et le biculturalisme sont inséparables. Mais le terme biculturalisme ne dépeint pas comme il faut notre société; le mot multiculturalisme est plus précis à cet égard. La Loi sur les langues officielles désigne l'anglais et le français langues officielles du Canada pour ce qui concerne toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. Elle ne parle pas des cultures ni ne porte atteinte au rôle de toutes les langues d'être les instruments des diverses cultures existant au Canada. D'autre part, le fait de reconnaître la valeur culturelle de nombre de langues ne saurait non plus saper la position des deux langues officielles de notre pays. On continuera d'inciter et d'encourager tous les citoyens du Canada à en faire usage.

Document déposé à la Chambre des communes le 8 octobre 1971 par le premier ministre.

Le présent document donne un aperçu des principaux programmes ayant trait au maintien et au développement du multiculturalisme à travers le Canada, et résume les décisions du gouvernement à la suite des recommandations contenues dans le livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

La Partie A du document expose, dans ses grandes lignes, la réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du Livre IV de la Commission royal d'enquête et donne quelques-unes des raisons pour lesquelles le gouvernement croit au multiculturalisme.

La Partie B énonce les objectifs de la politique qui serviront à orienter les programmes du gouvernement fédéral dans ce domaine.

La Partie C décrit les programmes qui seront mis en oeuvre par le gouvernement fédéral et ses organismes, en vue d'appliquer et de promouvoir les principes résultant de l'acceptation des recommandations du Livre IV du rapport de la Commission royale d'enquête.

Partie A
Réponse du gouvernement fédéral en général

Le Livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme renferme 16 recommandations (énoncées dans la Partie D), dont huit s'adressent tout particulièrement au gouvernement fédéral ou à ses organismes.

Trois d'entre elles traitent de questions qui relèvent exclusivement de la compétence des provinces. L'une des recommandations exhorte le gouvernement fédéral à fournir une aide financière aux enfants qui n'ont pas une connaissance suffisante d'une des deux langues officielles et qui fréquentent les écoles publiques. Une autre recommandation porte sur les conditions afférentes à la naturalisation, au droit de vote, et à l'éligibilité à toute fonction politique et s'adresse donc à la fois au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux. Une autre demande aux organismes des trois ordres d'administration d'accorder une aide aux associations culturelles et aux associations de recherche. Les autres recommandations s'adressent aux universités. canadiennes.

Le gouvernement accepte et approuve les recommandations et les principes énoncés dans le Livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il est plus que temps, croit-il, que les Canadiens prennent mieux conscience de la riche tradition des nombreuses cultures que nous avons au Canada. Les citoyens du Canada viennent de presque tous les pays du monde, et ils apportent avec eux toutes les religions et toutes les langues les plus importantes du monde. Grâce à cette diversité culturelle, tous les Canadiens ont une vaste expérience de l'humanité. Le gouvernement estime qu'il s'agit là d'un patrimoine à conserver soigneusement, et il croit que le Canada y perdrait si nous adoptions des programmes d'assimilation obligeant nos citoyens à oublier les cultures qu'ils nous ont apportées et à y renoncer.

Le gouvernement fédéral espère que les provinces adopteront une attitude positive à l'égard des recommandations que leur ont adressées les commissaires. Dans sa lettre adressée à tous ses collègues des provinces, le premier ministre expose la politique et les programmes que le gouvernement fédéral met en oeuvre et il sollicite leur collaboration. Certaines provinces ont déjà pris des mesures en ce sens et mettent en pratique les recommandations qui leur sont adressées.

Le gouvernement non seulement répond de façon positive aux recommandations de la Commission mais, pour respecter l'esprit du Livre IV, il désire les dépasser afin d'assurer le maintien de la diversité culturelle du Canada.

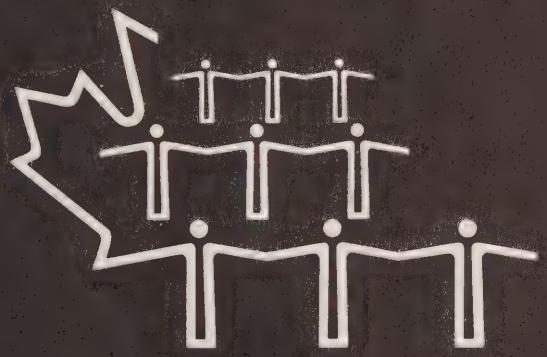

Réponse du gouvernement fédéral au livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

Premièrement, compte tenu de ses ressources, le gouvernement s'efforcera d'aider tous les groupes culturels canadiens qui ont manifesté le désir et la volonté de développer la capacité de s'accroître et d'ajouter à la vie canadienne, et dont le besoin d'assistance est évident, qu'il s'agisse de petits groupes faibles ou de groupes importants et fortement organisés.

Deuxièmement, le gouvernement aidera les membres de tout groupe culturel à surmonter les barrières culturelles qui les empêchent de participer pleinement à la société canadienne.

Troisièmement, le gouvernement favorisera les rencontres et échanges entre tous les groupes culturels du Canada dans l'intérêt de l'unité nationale.

Quatrièmement, le gouvernement continuera d'aider les immigrants à apprendre au moins l'une des deux langues officielles et à s'intégrer entièrement dans la société canadienne.

Monsieur le président, je le répète, le gouvernement a accepté en principe toutes les recommandations faites aux ministères et organismes fédéraux. Nous sommes également disposés à collaborer avec les pouvoirs provinciaux pour assurer l'application des recommandations portant sur des secteurs de responsabilité provinciaux ou fédéraux-provinciaux.

Divers organismes fédéraux ont mis sur pied, il y a quelque temps, certains programmes que la Commission a appuyés ou recommandés. C'est le cas, par exemple, de la Direction de la citoyenneté, du Conseil de la radio-télévision canadienne et de son prédécesseur, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, de l'Office national du film et du Musée de l'homme. Ces programmes seront révisés, élargis et accrus; ils bénéficieront du surplus de crédits nécessaire.

Quelques recommandations, dont l'application relève de la compétence provinciale, exigeront la coordination des efforts des deux paliers de gouvernement. J'ai d'abord écrit aux premiers ministres provinciaux pour les informer de la position du gouvernement fédéral et pour solliciter leur collaboration. Je chargerai des fonctionnaires de pousser plus loin cette consultation.

Je désire déposer à la Chambre les détails de la réponse du gouvernement à chacune des recommandations de la Commission.

Je dois faire remarquer qu'avant de lancer certains programmes, il faudrait mettre au point des projets pilotes ou faire des recherches supplémentaires à court terme. Dès que ces études préliminaires seront terminées, on annoncera et organisera d'autres programmes pour lesquels on consentira les fonds et le personnel nécessaires.

Il appartient à la Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'Etat de donner suite à ces recommandations. Cet organisme est maintenant chargé des questions relatives à l'intégration sociale des immigrants et à l'activité culturelle de tous les groupes ethniques. On formera un comité représentant tous les organismes intéressés, et qui coordonnera les efforts du gouvernement fédéral.

(Traduction)

Pour conclure, je désire souligner que, selon le gouvernement, le multiculturalisme dans un cadre bilingue contribue à assurer à l'individu sa liberté de choix. Nous sommes libres d'être nous-mêmes. Mais il ne faut pas s'en remettre au hasard. Il faut protéger et rechercher cette liberté. Si elle est compromise chez certains groupes ethniques, elle est compromise partout. Le gouvernement entend éliminer ce danger et protéger cette liberté.

Annexe A
Déclaration du premier ministre
Chambre des communes
le 8 octobre 1971

Monsieur l'Orateur, ce matin, j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que le gouvernement a accepté toutes les recommandations soumises par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dans le volume IV du rapport, et qui concernent les ministères et les organismes fédéraux. Les honorables députés se souviendront que ce volume traite de "l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, et des mesures à prendre pour sauvegarder cet apport."

Le volume IV étudie à fond le pluralisme ethnique et culturel de notre pays, ainsi que la condition de nos diverses langues et cultures, questions que les spécialistes ont trop longtemps négligées.

Aux yeux de la Commission, du gouvernement et, j'en suis sûr, de tous les Canadiens, il ne peut y avoir une politique culturelle pour les Canadiens d'origine française et britannique, une autre pour les autochtones et encore une pour tous les autres. Car, bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a la préséance. Il n'y a pas un citoyen, pas un groupe de citoyens qui soit autre que canadien, et tous doivent être traités équitablement.

La Commission était persuadée que l'adhésion à un groupe éthnique ne dépend pas tellement de l'origine ou de la langue maternelle, mais du sentiment d'appartenir au groupe et de ce que la Commission appelle "la volonté collective du groupe d'exister". Le gouvernement partage ce point de vue.

Tout homme verrait sa liberté entravée s'il se trouvait enfermé pour toujours dans un compartiment culturel déterminé uniquement par sa naissance ou sa langue. Il est donc essentiel que tout Canadien, quelle que soit son origine ethnique, puisse apprendre au moins l'une des deux langues dans lesquelles le pays conduit les affaires publiques.

Le multiculturalisme dans un cadre bilingue apparaît au gouvernement comme le meilleur moyen de préserver la liberté culturelle des Canadiens. Une politique de ce genre devrait permettre de réduire la discrimination et la jalousie qu'engendrent les différences de culture. Pour que l'unité nationale ait une portée personnelle profonde, il faut qu'elle repose sur le sens que chacun doit avoir de sa propre identité; c'est ainsi que peuvent naître le respect pour les autres, et le désir de partager des idées, des façons de voir. Une politique dynamique de multiculturalisme nous aidera à créer cette confiance en soi qui pourrait être le fondement d'une société où régnerait une même justice pour tous.

Le gouvernement accordera son aide et son encouragement aux divers groupes ethniques et culturels qui contribuent à structurer et à vivifier notre société. Il va les inciter à partager les valeurs de leurs cultures avec les autres Canadiens; ainsi ils enrichiront notre vie à tous.

C'est surtout aux institutions artistiques et culturelles anglophones qu'allait, dans le passé, l'aide gouvernementale. Mais dernièrement, le gouvernement, s'inspirant particulièrement des recommandations formulées par la Commission dans les trois premiers volumes de son rapport, a entrepris de combattre les préjugés qui nuisent à la langue et à la culture françaises. Ces derniers mois, le gouvernement a pris des mesures pour affecter des crédits au financement de centres culturels et éducatifs destinés aux autochtones. La politique que j'annonce aujourd'hui tient compte des revendications des autres collectivités culturelles qui, en tant qu'éléments essentiels du Canada, disent mériter que le gouvernement les aide à prendre part à la vie régionale et nationale, conformément à leurs traditions mais dans un esprit nettement canadien.

En appliquant sa politique de multiculturalisme dans un cadre bilingue, le gouvernement apportera son aide de quatre façons différentes:

Annexes

Par les politiques et programmes qui sont décrits dans cette brochure, le gouvernement fédéral ose croire qu'il favorise parmi tous les Canadiens une meilleure compréhension du pluralisme culturel et des avantages qui en découlent, et qu'il sensibilise l'ensemble de la société aux besoins et aux aspirations des nombreuses collectivités ethnoculturelles du Canada.

Car, ainsi que le déclarait le premier ministre, M. Trudeau, au moment où il annonçait la politique de multiculturalisme:

"... il ne peut y avoir une politique culturelle pour les Canadiens d'origine française et britannique, une autre pour les autochtones et encore une autre pour tous les autres. Car, bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a la préséance. Il n'y a pas un citoyen, pas un groupe de citoyens qui soit autre que canadien, et tous doivent être traités équitablement."

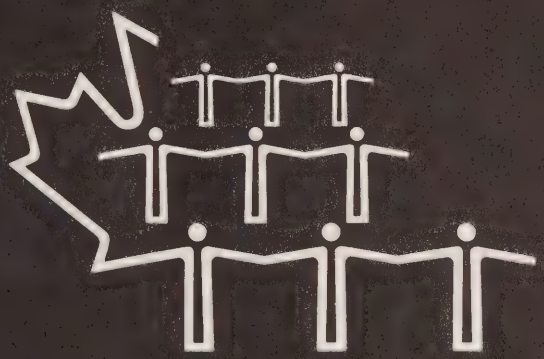

Conclusion

Société centrale d'hypothèque et de logement

Le département d'Etat chargé des Affaires urbaines, par l'entremise de la Société central d'hypothèque et de logement qui lui est affiliée, offre des subventions pour aider les citoyens autochtones à construire des habitations dans des centres coopératifs.

Bien que les règlements de la S.C.H.L. ne reconnaissent pas la mise sur pied de centres culturels proposés par un ou plusieurs groupes culturels comme projet indépendant, et n'en autorisent pas le financement, deux programmes prévoient l'aide à l'aménagement d'installations culturelles communautaires.

Le programme d'Amélioration des quartiers, en vertu duquel la S.C.H.L. assume 50 pour cent des frais d'amélioration d'un quartier, est l'un de ceux-là. L'amélioration peut se faire en partie sous forme d'aménagement d'installations récréatives et culturelles de type communautaire. Les critères de la S.C.H.L. exigent la participation au projet de citoyens de la localité.

En vertu de son deuxième programme, le programme d'Aide aux sociétés de logement sans but lucratif, la S.C.H.L. accorde des fonds pour des installations récréatives et culturelles dans le cadre des projets d'habitation globaux comme les foyers pour personnes âgées.

La S.C.H.L. accorde également des subventions pour permettre la construction de foyers pour personnes âgées et de logements pour étudiants. Toute personne, indépendamment de son origine ethnoculturelle, peut utiliser ces installations.

Travail Canada

Les activités et programmes de Travail Canada visent à profiter à tous les travailleurs canadiens. Les fonctionnaires du Ministère sont donc régulièrement en relations avec tous les éléments de la société, qu'il s'agisse de nouveaux arrivants, d'immigrants à qui l'on a accordé le droit d'établissement ou de groupes autochtones.

Les conditions de travail

La Direction générale des conditions de travail a lancé à Toronto un programme expérimental destiné à étendre les relations de Travail Canada avec les groupes minoritaires de cette région. Ce programme vise, au moyen de colloques spéciaux sur les problèmes d'adaptation de la main-d'oeuvre, à garantir une parfaite compréhension des services du ministère. Le programme comprend l'examen du nombre et de la validité des plaintes qui concernent les conditions de travail.

Les droits en matière d'emploi

Bien que la Direction du Bureau de la main-d'oeuvre féminine n'exécute pas d'activités spéciales s'adressant aux groupes minoritaires, elle administre un programme de conférences à l'intention des associations ethnoculturelles et autochtones de tout le Canada.

Certains fonctionnaires de cette Direction générale parlent les dialectes des régions desservies, et plusieurs documents sont publiés dans ces langues à titre de guides sur la santé.

La Direction générale est également chargée de l'examen et du contrôle médicaux des immigrants qui arrivent au Canada. Par conséquent, le personnel doit parfois utiliser une langue non officielle, notamment dans des rapports du ministère qui doivent souvent être rédigés dans différentes langues.

Service de bien-être social

Les changements importants qui ont été apportés au Régime de pensions du Canada, à la Loi sur la sécurité de la vieillesse et à d'autres lois en matière de bien-être social ainsi que les nouvelles lois qui sont mises en vigueur font l'objet d'une publicité dans un large éventail de publications ethniques. Les ententes entre le Canada et les autres pays au sujet des pensions et autres prestations au titre de bien-être social font également l'objet d'une publicité intense. Les bureaux régionaux du bien-être social offrent, dans la mesure du possible, des services dans des langues autres que le français et l'anglais.

Nouveaux Horizons

Le programme Nouveaux Horizons permet à des personnes âgées d'entreprendre des projets qu'elles ont elles-mêmes conçus. Un grand nombre de projets s'intéressent notamment à la conservation du patrimoine culturel; aussi les fonctionnaires étudient-ils avec attention les demandes de financement présentées dans le cadre du programme par des groupes du Troisième âge appartenant à des collectivités ethnoculturelles.

La santé et le sport amateur

La Direction générale de la santé et du sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'emploie à promouvoir des habitudes de vie plus saines chez les Canadiens en leur faisant prendre conscience de l'importance de la participation au conditionnement physique, aux loisirs sportifs et au sport amateur et en leur fournissant des installations et services dans ces trois secteurs. La Direction considère le sport de compétition ou de loisirs comme une richesse naturelle primordiale pour l'épanouissement et l'expression de notre caractère unique sur les plans personnel et national.

L'aide accordée par la Direction au titre du sport amateur est multiple. Le Plan des Jeux encourage les meilleurs athlètes canadiens de la catégorie des amateurs à s'orienter vers le sport de compétition. Ce programme vise à améliorer la performance des athlètes en accordant à ceux de calibre olympique des subventions au titre de l'entraînement et en leur permettant de s'affirmer à l'échelon international. Sport Canada offre une aide financière et administrative analogue à de nombreuses associations sportives nationales non axées sur les Jeux olympiques et subventionne des projets tels que les Jeux du Canada, les compétitions sportives internationales organisées au Canada ainsi que les Jeux d'hiver de l'Arctique.

En outre, Récréation et Santé Canada s'efforce de mettre à la portée de l'ensemble des Canadiens le plus vaste éventail possible d'activités de conditionnement et de loisirs. Expositions, conférences, recherche, initiatives d'encouragement telles que la physi-trousse et le Prix canadien de l'efficience physique qui s'adresse aux filles et garçons âgés de 7 à 17 ans, ce ne sont là que quelques-unes des activités entreprises par la Direction pour encourager les Canadiens à améliorer leur forme physique. Récréation et Santé Canada offre également une aide financière à bon nombre d'associations récréatives nationales ainsi qu'à des groupes d'autochtones, à des programmes de sports et de loisirs s'adressant aux handicapés, ainsi qu'aux Jeux de l'Arctique.

officielles, mais egalement en allemand, en néérlandais, en italien, en espagnol, en portugais et en chinois, et on peut se la procurer dans les bureaux d'Immigration Canada à l'étranger.

A titre de service public, le Ministère a enregistré et distribue un microsillon à des stations radiophoniques du Canada. Le disque, constitué de cinq enregistrements en français et de cinq en anglais, donne aux voyageurs canadiens des conseils ayant trait aux douanes. Le disque comprend également un message dans 10 autres langues.

Revenu Canada — Impôt

A l'instar de nombreux autres ministères fédéraux, Revenu Canada, Impôt trouve plus pratique de communiquer avec ses clients à l'échelon local. Il le fait au moyen de 28 bureaux d'impôt de district chargés de servir les contribuables des diverses régions du Canada.

Publications

Nombreux sont ceux parmi ces districts qui comptent de fortes communautés ethnoculturelles. Pour aider celles-ci et les néo-Canadiens en général en matière de fiscalité, le Ministère publie une série de brochures d'information sur l'impôt, dont certaines en plusieurs langues. La série, destinée au contribuable moyen, vise à expliquer et à interpréter la loi et s'efforce de présenter les renseignements dans un langage clair et non technique.

A ce jour, deux brochures ont été publiées dans d'autres langues: *L'impôt sur le revenu au Canada* (en allemand et en italien) et *L'impôt sur le revenu et la petite entreprise* (en italien).

Programme d'information des bénévoles

Outre ces publications, Revenu Canada s'est doté d'un programme d'information des bénévoles. Le programme est administré par les agents de relations publiques des bureaux de district. Des séances de formation sont organisées à l'intention de ceux qui veulent apprendre à remplir une formule de déclaration d'impôt, de façon qu'ils puissent venir en aide aux autres contribuables de leur milieu. Les groupes de personnes âgées, de néo-Canadiens, de gens à faible revenu et de contribuables étudiants sont invités à envoyer des bénévoles aux séances de formation. Ces bénévoles peuvent ensuite réintégrer leur groupe et renseigner les autres membres en matière de fiscalité. Ce programme présente un intérêt particulier pour les groupes ethnoculturels qui comptent de nouveaux arrivants au Canada ou des membres qui éprouvent des difficultés linguistiques et qui désirent se renseigner sur la façon de remplir la formule de déclaration d'impôt.

Publicité à l'échelle nationale

Une campagne de publicité est menée à l'échelle nationale dans les publications en langues non officielles. En 1977, au moment où les contribuables ont eu à remplir leurs formules de déclaration, le Ministère a publié des annonces dans 93 publications représentant 24 langues. Les réclames ne réflétaient pas nécessairement le contenu des messages transmis par les media diffusant dans les deux langues officielles. Elles portaient essentiellement sur les problèmes de déclaration d'impôt auxquels se heurtent les néo-Canadiens. Le ministère entend poursuivre ce programme de publicité.

Santé et Bien-être social Canada

Services médicaux

Santé et Bien-être social Canada, par l'entremise de sa Direction générale des services médicaux, dispense des soins aux Indiens inscrits du Canada et à la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Ministère de la Consommation et des Corporations

Le ministère de la Consommation et des Corporations publie régulièrement des articles en français et en anglais dans la presse ethnique. De plus, il administre un bureau de renseignements pour les consommateurs dans le centre-ville de Toronto où l'on peut obtenir des informations en français, en anglais et en italien.

Ministère de l'Industrie et du Commerce

L'Office de tourisme du Canada, en tant qu'organisme rattaché au ministère de l'Industrie et du Commerce, publie des prospectus dans un certain nombre de langues, outre le français et l'anglais. Ces publications donnent des renseignements sur les attractions touristiques du Canada et donnent certains conseils quant au lieu de séjour et aux possibilités de déplacement aux personnes qui envisagent de voyager au Canada. Ces publications sont destinées aux marchés étrangers, notamment à l'Europe de l'Ouest, à l'Amérique du Sud, à l'Australie et au Japon, mais elles sont également distribuées à tout résident canadien qui en fait la demande.

Ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a notamment pour mandat d'aider les Canadiens à mieux comprendre le système judiciaire de leur pays, et de faciliter à ceux qui sont désavantagés, soit financièrement, soit parce qu'ils ne connaissent pas suffisamment une des langues officielles, le plein accès à l'aide juridique. Ainsi le ministère, par le biais de sa Section du développement des programmes et de l'information juridiques, alloue des fonds pour des projets visant à atteindre ces objectifs. Par exemple, les groupes s'occupant d'aide et d'éducation juridiques dans les grands centres comme Montréal et Toronto, qui comptent une importante population d'immigrants, reçoivent une aide financière. Ces groupes offrent un éventail de services dans les domaines de l'éducation juridique aux néo-Canadiens, de l'aide juridique et, dans certains cas, des services d'interprétation pour faciliter aux immigrants leurs contacts avec le système judiciaire.

Le Ministère administre également des programmes pour les autochtones du Canada, notamment le Programme des étudiants autochtones en droit, qui encourage les étudiants d'origine autochtone à faire carrière dans le domaine juridique, et le Programme d'aides judiciaires autochtones, projet mené conjointement avec les provinces pour établir des services d'aides judiciaires pour les autochtones. Il existe également un programme de colloques et de conférences destinés à améliorer la compréhension entre autochtones et fonctionnaires chargés de l'administration de la justice.

Revenu Canada — Douanes et Accise

La question des douanes et des droits et taxes d'accise peut être difficile à comprendre. Par conséquent, Revenu Canada — Douanes et Accise — publie certains documents d'information dans d'autres langues que l'anglais et le français en vue de permettre une meilleure compréhension au sein de la population.

La brochure intitulée "Alors vous venez vous établir chez-nous" est destinée à informer les étrangers qui prévoient s'établir au Canada. Elle les renseigne sur les articles qui sont exempts de droits et de taxes et sur les restrictions qui s'appliquent à certains articles, aux plantes, aux animaux et à la viande. La brochure est publiée non seulement dans les deux langues

Le service d'information publie chaque mois une revue intitulée "Kaléidoscope ethnique" qu'il distribue aux media d'information ethniques ainsi qu'à des organismes, des particuliers et des bibliothèques dans tout le pays. Offerte en français et en anglais, la revue aborde des questions qui intéressent directement diverses communautés ethnoculturelles et diffuse des informations sur les activités organisées au sein des divers groupes ethniques. Sa principale rubrique est "Coup d'oeil sur l'Immigration" qui traite des diverses facettes de la politique canadienne en matière d'immigration.

De plus, en collaboration avec divers organismes et associations, le service d'information compile et publie une série de répertoires ethniques.

Direction de l'établissement

La Direction de l'établissement est chargée d'aider les nouveaux immigrants à s'adapter, le plus rapidement possible, à la conjoncture sociale, économique et culturelle du Canada. Elle dispense des services d'orientation et d'information sur le Canada et sur son mode de vie, en recourant aux services fournis par les administrations fédérales, provinciales et municipales et par les organismes bénévoles pour aider les immigrants à s'adapter à leur nouveau milieu. Elle définit les besoins des provinces dans le domaine de l'immigration et coordonne les consultations fédérales-provinciales qui sont nécessaires à une mise en application harmonieuse des politiques et programmes touchant l'orientation des immigrants. La Direction de l'établissement analyse les répercussions actuelles, cumulatives et éventuelles du mouvement des immigrants et des non-immigrants au Canada et effectue un sondage auprès des bénéficiaires de son programme de subventions en vue de déterminer la mesure dans laquelle les immigrants parviennent à s'adapter.

Commission de la Fonction publique du Canada

La Commission de la Fonction publique du Canada, organisme central de dotation en personnel du gouvernement fédéral, s'efforce de veiller à ce que les fonctionnaires engagés et éventuels soient traités avec équité et sans discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine nationale, la religion, l'âge ou la situation de famille. À cette fin, la Direction générale des appels et des enquêtes, agissant à titre d'ombudsman, étudie les cas de présumée dicrimination et de prétendues injustices dont se sont plaints les fonctionnaires et les candidats à la Fonction publique. A un comité d'appel indépendant revient le soin d'entendre et de trancher les appels des fonctionnaires relativement à l'avancement d'autres personnes, à la rétrogradation ou au renvoi.

Ministère des Communications

Le ministère des Communications vérifie actuellement l'utilité de divers types d'équipement dans le Nord en vue d'améliorer le réseau de communication entre les localités. Une expérience dans le nord du Québec vise à mettre sur pied une radio de campagne afin de permettre aux chasseurs et aux voyageurs de rester en communication avec leur collectivité. Le Ministère a déjà contribué à établir, par l'entremise de son projet pilote dans le Nord, un service de radio communautaire au lac Baker. Cette station, qui devient la première radio communautaire dans l'est de l'Arctique, diffuse en anglais et en inuktitut, et est entièrement administrée par des habitants de l'endroit.

faire valoir le patrimoine naturel et culturel du Canada. A l'heure actuelle, un réseau de 57 parcs et sites historiques et 700 plaques et monuments commémorent les personnes, les lieux et les événements qui ont eu une importance historique dans l'édification de notre société. La Commission des lieux et des monuments historiques du Canada fait office, pour ces questions, d'organisme consultatif auprès du ministre chargé de Parcs Canada. Les recommandations qu'elle formule au Ministre s'inspirent des propositions reçues de la population ou des membres mêmes de la Commission.

Commission canadienne des droits de la personne

La Commission canadienne des droits de la personne a été créée en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, qui entra en vigueur le 1er mars 1978, afin d'étudier les plaintes relatives aux pratiques discriminatoires et de bien faire comprendre la Loi au public. La Loi interdit la discrimination dans la prestation de biens, de services, d'installations ou de logements ainsi que dans l'embauche: que cette discrimination soit fondée sur la race, l'origine ethnique ou la nationalité, la couleur, la religion, l'âge, le sexe ou l'état civil, la condamnation à une infraction lorsque la grâce en a été accordée, ou, dans le cas des pratiques d'embauche, sur un handicap physique. La Loi prévoit des mécanismes de conciliation et de règlement au sujet des plaintes, et s'applique à tous les domaines relevant de la juridiction fédérale ainsi qu'aux entreprises et organismes gérés par l'Etat, par exemple les lignes aériennes et les banques à charte. En vertu de ses dispositions relatives à la vie privée, les individus ont le droit de consulter les dossiers personnels établis à leur nom par les banques fédérales de données et de vérifier si les renseignements qu'ils contiennent sont exacts et complets.

Commission canadienne de l'Emploi et de l'Immigration

Des services et programmes offerts par la Commission canadienne de l'Emploi et de l'Immigration intéressent tout les Canadiens, quelle que soit leur culture. Des renseignements importants à l'intention des immigrants éventuels et nouvellement arrivés sont publiés dans plus de dix langues pour faciliter leur compréhension du Canada, de ses institutions et de son mode de vie. En outre, les centres de main-d'oeuvre du Canada sont habituellement en mesure de conseiller le public en plusieurs langues, ou, le cas échéant, d'obtenir les services d'un interprète.

Programmes d'emplois

Les programmes de création d'emplois, notamment le programme Canada au travail, ont aidé de nombreux groupes culturels à lancer des projets nécessaires. Par exemple, ces groupes ont fréquemment reçu des fonds au titre des projets d'aide aux immigrants ayant besoin de services d'orientation ou d'une aide pour s'adapter à la vie au Canada.

Service d'information

Par l'entremise de son service d'information, la commission entretient des rapports étroits avec tous les media et organismes ethniques et leur offre des services spéciaux de communication à l'égard des journaux, des émissions radiophoniques et des autres organes d'information ethnoculturels. Elle diffuse des publications et d'autres documents publicitaires afin d'informer le public au sujet des nouveaux textes législatifs, programmes ou politiques en matière d'immigration ou d'emploi. Ces documents sont imprimés en français, en anglais et, au besoin, dans la langue des groupes culturels minoritaires auxquels ils s'adressent tout particulièrement.

programmes éducatifs axés sur la langue, la culture, la patrimoine inuit et autochtone sont élaborés et mis sur pied par les Indiens et les Inuit qui participent au programme.

L'épanouissement culturel

Le programme de l'épanouissement culturel accorde des subventions à des particuliers, des groupes et des associations en vue de les aider à traduire le mode de vie indien dans leurs réalisations culturelles. Les fonds servent à la recherche et à la conservation de la culture indienne, y compris la langue, la littérature, les danses, les jeux, la musique, les arts et le théâtre.

Les participants au programme travaillent en étroite collaboration avec les particuliers, les groupes culturels indiens, les conseils des arts provinciaux, les sociétés d'art dramatique, les musées et les galeries d'art, en vue de promouvoir des expositions, festivals et autres activités mettant en relief les arts indiens. Le double objectif de ces efforts consiste à promouvoir la créativité artistique chez les Indiens et à présenter le riche patrimoine des premiers occupants du Canada aux Canadiens d'autres horizons culturels.

Enrichissement des programmes scolaires

Dans les écoles fréquentées par les jeunes Indiens et Inuit du Canada, les programmes scolaires sont maintenant spécialement adaptés. Des programmes d'études autochtones, des cours dans la langue des autochtones et des activités culturelles apportent désormais une nouvelle dimension aux cours de lecture, d'écriture et de calcul, aux niveaux primaire et secondaire.

Les 54 langues ou dialectes indiens parlés au Canada ont été favorisés par une augmentation spectaculaire du nombre des programmes de langues autochtones offerts dans les écoles fédérales et provinciales au cours des huit dernières années. Les moniteurs sont tous des autochtones désignés par le chef et le conseil de bande locaux en fonction de leur maîtrise de la langue et de leur aptitude à travailler avec des jeunes. Un cours de formation pédagogique adéquat est offert aux moniteurs qui désirent dispenser des cours efficaces.

Au fur et à mesure que des programmes d'épanouissement culturel font leur apparition dans les écoles, on élabore constamment de nouveaux auxiliaires didactiques et documents de référence, tels que films, bandes, dictionnaires et diagrammes pour l'enseignement de langues, bibliographies, guides de dactylographie syllabique, etc. Toutes ces ressources permettent de faire en sorte que le patrimoine culturel du jeune autochtone soit renforcé à l'école, et non étouffé.

Enseignement postsecondaire

Par l'entremise de la Division de l'éducation permanente, le Ministère fournit une aide financière, une certaine orientation et des services administratifs aux Indiens d'âge adulte qui désirent poursuivre leurs études.

La majorité de ces personnes suivent des cours généraux ou professionnels réguliers, mais les programmes d'études autochtones offerts connaissent également du succès. De tels programmes permettent aux autochtones de s'instruire sans perdre leur culture, tout en acquérant des compétences qui leur seront utiles hors de la réserve.

L'une des grandes priorités a consisté à augmenter le nombre d'Indiens affectés au programme d'éducation du Ministère. Outre les programmes d'enseignement réguliers, on a mis en oeuvre un certain nombre de cours de formation pédagogique destinés spécialement aux Indiens. Des universités et des établissements de formation pédagogique offrent des cours qui véhiculent un contenu culturel indien appréciable.

Parcs Canada

Parcs Canada, qui relève du ministère des Affaires indiennes et du Nord, s'occupe de conserver et de

officielle dans tout le pays, et de mettre en oeuvre des projets axés sur la collaboration entre les deux groupes.

Bureau des traductions

Le Bureau des traductions fournit des services de traduction et d'interprétation dans toutes les langues, de façon à satisfaire aux besoins du parlement, du gouvernement et des organismes publics fédéraux. En outre, le Bureau, par l'intermédiarie de la direction générale de la Terminologie et de la Documentation, assure un service de recherche et de diffusion de renseignements terminologiques dans toutes les disciplines et dans plusieurs langues.

Ministère des Affaires extérieures

Le programme des affaires publiques du ministère des Affaires extérieures vise à expliquer aux étrangers les politiques et les modes de vie canadiens. Le multiculturalisme, élément fondamental de l'identité canadienne, est l'un des thèmes que le Ministère fait ressortir par l'entremise de ses diverses activités d'information à l'étranger.

Diffusion de documents

Le Ministère prépare des documents sur divers sujets, y compris le multiculturalisme, qu'il distribue à tous ses bureaux à l'étranger, qui peuvent les utiliser comme articles vedettes et histoires illustrées et dans le cadre de discours. Des articles et des histoires illustrées traitent de divers sujets tels le caractère distinctif des communautés culturelles et la diversité du théâtre amateur. Le multiculturalisme est également présenté dans le cadre du programme d'expositions outre-mer du Ministère. Par exemple, le Ministère prépare actuellement une exposition qui se composera de dix panneaux portatifs illustrant la diversité et la vitalité des groupes ethniques du Canada. Par ailleurs, les nombreux films et publications distribués par le Ministère donnent un aperçu du Canada et font également ressortir ce thème.

Programme des affaires culturelles

Comme le ministère des Affaires extérieures s'occupe de l'étranger, il apporte sa collaboration lorsqu'il s'agit de rassembler des citoyens de nombreuses nations partageant un patrimoine culturel commun. La première manifestation du genre à laquelle a participé le Ministère fut la Superfrancofête, qui s'est déroulée à Québec en 1974. Cette manifestation visait à réunir des francophones des 25 pays membres de l'Agence de coopération culturelle et technique afin qu'ils partagent cette expérience culturelle. Le Second festival international des arts nègres, qui s'est tenu à Lagos, au Nigeria en 1977, fut une autre de ces activités. Dans le cadre de ses programmes, le Ministère encourage les artistes canadiens de chaque province à refléter la créativité de notre culture à l'étranger.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord

Les principales activités que poursuit ce ministère dans le cadre du multiculturalisme sont administrées par la direction de l'Education. Elles s'adressent aux Indiens et Inuit de tous les groupes d'âge qui s'efforcent de préserver leur héritage culturel.

Centres culturels et éducatifs

Le programme des centres culturels et éducatifs est conçu afin d'apporter une aide financière ou autre aux Indiens et Inuit qui tentent d'adapter l'enseignement aux besoins qu'ils perçoivent. Par l'entremise de centres locaux, régionaux et provinciaux, des

Secrétariat d'Etat

Le secteur de la citoyenneté et du civisme cherche à encourager les Canadiens à acquérir un sens aigu du civisme et cherche à les aider dans cette voie en leur offrant les services voulus. C'est lui qui s'occupe des formalités juridiques nécessaires à l'octroi de la citoyenneté canadienne; c'est donc lui qui est chargé d'appliquer la Loi sur la citoyenneté, loi qui régit tout le processus de la naturalisation. C'est lui aussi qui s'occupe des cours de la citoyenneté qu'on retrouve dans la plupart des grandes villes; il y a aussi des équipes mobiles et plusieurs petits bureaux dans les grandes agglomérations et une équipe itinérante qui fait la tournée des petits centres.

On demande aux candidats à la citoyenneté de connaître le français ou l'anglais et d'avoir certaines notions de l'histoire, de la géographie et du système politique du Canada. La Direction générale de l'enregistrement de la citoyenneté met d'ailleurs plusieurs brochures à la disposition des candidats adultes, pour les aider à mieux nous connaître: *Le Citoyen canadien, Regards sur le Canada, La Citoyenneté canadienne.* Un court métrage, *Langues et Citoyenneté canadienne,* leur explique, en plusieurs langues, les exigences linguistiques. La Direction générale s'occupe également des accords fédéraux-provinciaux qui visent à encourager les immigrants à suivre des cours de langues et à se préparer à la citoyenneté et qui sont conçus de façon à leur en faciliter la tâche.

Mais le rôle du ministère à cet égard ne se limite pas à remettre aux gens les documents relatifs à la citoyenneté. Il veut faire en sorte que tous les citoyens de toutes les strates sociales, surtout ceux qui ont des besoins particuliers, participent pleinement à la vie de la société canadienne. Grâce à ses nombreux et divers programmes sociaux et culturels, dont sont chargés les agents de la citoyenneté dans les bureaux, locaux et régionaux disséminés de par le Canada, le ministère aide les groupements bénévoles sur le triple plan humain, financier et professionnel.

Les programmes de la citoyenneté sont multiples. Le programme d'aide aux groupes communautaires encourage la participation active des citoyens aux décisions qui influent sur la qualité de leur vie communautaire, par le renforcement des organisations privées et la création d'établissements à vocation sociale. Le programme des communications sociales favorise, par les voyages et des activités de promotion, une meilleure connaissance et un plus grand respect des institutions, des cultures, des régions et des citoyens. Le programme de la compréhension entre les groupes et les droits de la personne cherche à réduire les conditions qui empêchent les groupes ou individus de participer pleinement à la vie canadienne, par le financement de recherches sur les préjugés et la discrimination et par la promotion du respect des droits de la personne et des libertés fondamentales aux niveaux régional et national.

Le programme de promotion de la femme, qui s'adresse à toutes les femmes au Canada, a pour mission d'amener davantage les femmes à jouer un rôle dans toutes les sphères de la société, et d'encourager des changements tant politiques qu'institutionnels dans le cadre de la promotion féminine. Ce programme offre une aide financière à tous les groupes, projets et organismes oeuvrant dans ce sens, à l'échelon local et national.

Le programme des citoyens autochtones vise avant tout à aider les autochtones à cerner leurs besoins et à promouvoir activement leur épanouissement en tant que Canadiens. Les sous-programmes sont axés sur les communications et sur l'élaboration, par les associations autochtones, de lignes de conduite et de programmes sur les migrants autochtones, sur les besoins propres aux femmes autochtones et sur le développement socio-culturel.

La Direction des groupes minoritaires de langue officielle a pour objet de promouvoir l'épanouissement social, culturel et linguistique des minorités de langue officielle, de favoriser une meilleure compréhension entre les deux collectivités de langue

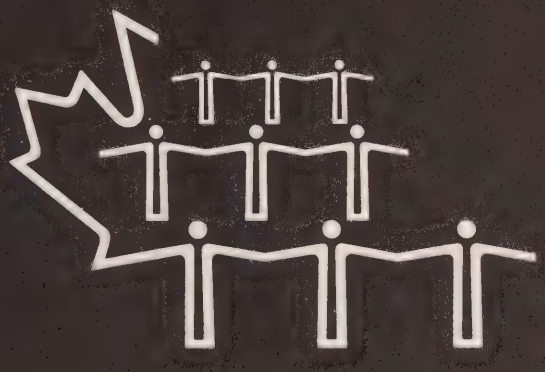

Rôle d'autres directions et directions générales du Secrétariat d'Etat, et d'autres ministères et organismes du gouvernement, face à la politique nationale

culturelles des groupes ethnoculturels de leur collectivité: festivals, foires, anniversaires, etc.

L'aspect multiculturel de la vie canadienne se retrouve aussi dans bon nombre des émissions à caractère général de Radio-Canada, tant à la radio qu'à la télévision. Les questions nationales touchant les groupes ethnoculturels, par exemple la politique en matière d'immigration, font l'objet de reportages et de discussions. Les émissions analysent les conditions sociales et les attitudes actuelles, y compris les problèmes et les tensions entre différentes collectivités culturelles. De temps à autre, on passe des documentaires sur l'histoire de certains groupes ainsi que sur leur apport au développement social et politique du Canada. Les émissions scolaires de Radio-Canada permettent aux enfants canadiens de connaître l'origine des divers éléments qui composent leur société et les différents modes de vie de la population du Canada.

Our Native Land, diffusée par la radio anglaise, permet aux populations indienne, métisse et inuite du Canada de s'exprimer à l'échelle nationale, et à l'ensemble des auditeurs, de connaître la culture, les activités et l'opinion des autochtones.

Pour répondre aux besoins particuliers des peuples autochtones vivant dans le grand Nord, le service du Nord de Radio-Canada diffuse en plusieurs langues et dialectes autochtones, et invite des groupes autochtones à assurer la radiodiffusion communautaire. A part cela, les réseaux internes de Radio-Canada ne se lancent pas dans la radiodiffusion multilingue.

Personnel

Comme l'ensemble de la société canadienne, la radiodiffusion de Radio-Canada est le produit de nombreuses cultures. Les dramaturges, les compositeurs, les acteurs, les musiciens, les radiodiffuseurs, les cinéastes, les techniciens, les chefs religieux, les scientifiques, les artistes, les personnalités sportives, les hommes politiques et les commentateurs canadiens font bénéficier Radio-Canada des connaissances qu'ils ont acquises grâce à leur milieu culturel. Leur collaboration crée une autre forme de radiodiffusion multiculturelle: le mélange d'idées, de compétences et de traditions constitue un grand enrichissement pour tous.

communauté hongroise de Kipling, petite ville de la Saskatchewan qui célèbre sa fondation par des immigrants hongrois en 1900, une série concernant des enfants dans des contextes différents et un film sur la collectivité juive nord-africaine de Montréal.

Des recherches se poursuivent activement dans d'autres domaines ayant un rapport avec le multiculturalisme.

Programme multi-media

Ce Programme consiste en la production de séries audio-visuelles essentiellement destinées à des écoliers, bien que certains montages et diapositives s'adressent au grand public.

Le service multi-media produit à l'intention des écoliers des documents portant sur l'histoire et l'actualité. Une série de documents sur les légendes folkloriques de différents pays et sur l'histoire des divers groupes culturels du Canada est mise à la disposition du public. D'autres films fixes relatifs à ces sujets sont actuellement en cours de production.

Dans le cadre du Projet d'enseignement des cultures autochtones, une aide technique est accordée à des producteurs autochtones pour qu'ils puissent fournir des documents sur l'histoire et la culture des populations autochtones du Canada. L'O.N.F. et le ministère des Affaires indiennes et du Nord produisent en collaboration des ensembles multi-media contenant des films fixes, des jeux de diapositives, des brochures, des photographies et des tableaux muraux. L'un de ces ensembles porte sur la réserve Manowan au Québec, et il peut-être obtenu en cri, en français et en anglais.

L'actuelle série intitulée *Histoire du Canada en images,* une coproduction du Musée national de l'Homme et de l'O.N.F., a donné plusieurs titres qui peuvent être utiles aux cours sur le multiculturalisme, tandis que d'autres sont en voie de réalisation.

Depuis le lancement du Programme de multiculturalisme, l'O.N.F. a distribué au Canada des films en 19 langues différentes. Ces films se trouvent dans les cinémathèques de l'O.N.F., lesquelles sont situées dans 7 grandes villes: Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina et Vancouver.

Depuis quelques années, les associations communautaires, les établissements d'enseignement, les centres d'orientation des immigrants et d'autres groupes concernés utilisent de plus en plus ces films en version étrangère.

Société Radio-Canada

Pour donner une image exacte de la vie canadienne et pour respecter le mandat que lui a assigné le Parlement en tant que service national de radiodiffusion, Radio-Canada pratique depuis longtemps une politique de pluralisme culturel.

Diverses émissions, dont certaines sont consacrées aux affaires ethnoculturelles, reconnaissent la diversité culturelle de la société canadienne et l'obligation de Radio-Canada, aux termes de la Loi sur la radiodiffusion, de "contribuer au developpement de l'unité nationale d'exprimer constamment la réalité canadienne".

Programmation

Parmi les émissions qui traitent spécialement des questions ethnoculturelles, nous pouvons citer *Identities,* diffusée par la radio anglaise, et *Ils sont des nôtres,* diffusée par la radio française. Ces émissions permettent aux auditeurs de connaître des minorités culturelles et révèlent les traditions et les préoccupations de ces dernières à d'autres minorités ainsi qu'à l'ensemble de la population.

On peut entendre des chansons et de la musique importées d'autres pays au Canada au cours de l'émission *Musique des nations,* diffusée par la radio française. Certaines stations de Radio-Canada consacrent souvent des émissions aux manifestations

ethnoculturelles, qui témoignent de la diversité culturelle du Canada.

Il importe de mentionner, entre autres, "Le patrimoine multiculturel du Canada", préparé en collaboration avec les Archives publiques et la Bibliothèque nationale, "Salut les amis", exposition d'oeuvres des enfants du monde entier, "Tradition et évolution: le patrimoine des Ukrainiens du Canada", "L'oeil photographiques du docteur Barnardo", "Faites vos jouets", exposition de jouets de fabrication domestique, "Une invite d'Asie" et "Le mobilier québécois: 1700-1820". De plus, le Musée prête de nombreux objets à d'autres organisations afin de leur permettre de préparer l'exposition visant à illustrer la pluralité culturelle du Canada.

Programme éducatif

La division administre également, à l'intention principalement des jeunes Canadiens, un programme éducatif d'envergure nationale afin de leur permettre de mieux comprendre la diversité culturelle du Canada. Dans ce but, la division fait appel aux galeries permanentes du Musée de l'Homme et distribue dans tout le pays des ensembles multi-media sur des thèmes précis. Le moyen le plus efficace consiste à utiliser l'ensemble *Edukit,* qui comprend des objets façonnés, des diapositives, des documents et un film sur un sujet particulier. On a également recours à des poupées, à la sculpture, à des recettes de cuisine, à des vêtements, à la broderie, à l'archéologie, à des masques et à la musique pour illustrer la mosaïque culturelle du Canada. Le Musée national de l'Homme fournit aussi gratuitement, sur demande, des renseignements et des documents supplémentaires sur la grande famille ethnoculturelle du Canada. On peut noter, à cet égard, *Sur les routes du Canada,* brochure sur les expositions itinérantes, et *Oracle,* série de brochures éducatives sur divers sujets.

Les expositions permanentes à Ottawa comportent non seulement les grandes salles sur les Indiens et les Inuit, mais elles occupent également une grande place dans les salles d'histoire où elles nous parlent des immigrants. De plus, la dernière salle du Musée,"Notre patrimoine — l'Odyssée canadienne", est entièrement consacrée au patrimoine multiculturel du Canada et reprend les thèmes présentés dans la première salle.

Office national du film

L'Office national du film participe au Programme de multiculturalisme en produisant, en faisant connaître et en distribuant des films et des films fixes sur les collectivités ethnoculturelles du Canada, et en traduisant ou adaptant en d'autres langues des films en langue française ou en langue anglaise.

Productions multiculturelles

La division de la production française a produit des films comme *Cousins germains,* qui porte sur trois personnes d'origine allemande vivant au Québec, et *Il n'y a pas d'oubli,* documentaire en trois volets sur les immigrants chiliens.

La Division de la production anglaise a réalisé notamment des films sur les communautés juives, ukrainiennes, noires et polonaises: *People of the Book* est un documentaire de 30 minutes sur les petites collectivités juives du nord de l'Ontario; *I Never Walked the Steppes* nous fait connaître trois générations d'une famille d'origine ukrainienne vivant à Winnipeg; *Seven Shades of Pale* traite des Noirs des régions rurales de Upper Big Tracadie et de Weymouth Falls (N.-E.); enfin, *Kaszuby* évoque les Canadiens polonais qui constituent environ 75 p. cent de la population de la région de Barry's Bay (Ont.).

La Division de la production anglaise a aussi produit un film multiculturel, *Our Street Was Paved With Gold,* qui nous fait connaître la collectivité du boulevard Saint-Laurent à Montréal.

Au nombre des autres films, on peut citer celui sur l'art culinaire traditionnel, le documentaire sur la

descendants. Le Programme de recherche du centre enregistre scientifiquement des données sur le plus grand nombre possible de groupes ethnoculturels du Canada afin de relever les éléments culturels qui présentent un intérêt quelconque pour les générations actuelles et à venir, et qui favorisent la compréhension entre des groupes de diverses origines et traditions. Le personnel scientifique des musées, en collaboration avec d'autres personnes du Canada ou de l'étranger engagées en vertu d'un contrat, rassemble et étudie des données sur les traditions des divers groupes ethnoculturels: musique, folklore, art culinaire, croyances, rites et cérémonies. Les résultats de leurs recherches sont mis à la disposition du public, des étudiants et des universités, grâce à la collaboration des établissements d'enseignement canadiens et étrangers, et des deux divisions des programmes publics au Musée national de l'Homme. Les spécialistes du Centre, qui comprend six programmes (Slave et Européen de l'Est, Germano-Scandinave, Franco-Roman, Oriental-Asiatique, Anglo-Celtique et Ethnomusicologie), notent et étudient les phénomènes ethnoculturels et utilisant des méthodes modernes de recherche.

Communication des résultats

Les résultats des recherches sont communiqués essentiellement par des publications. C'est ainsi que le Centre a produit une série de dossiers sur les croyances et le patrimoine folklorique des cultures du Canada, série qui fait partie de la collection *Mercure* du Musée de l'Homme, composée de rapports de recherches. Toutefois, le Centre fait appel aux films et aux bandes magnétiques et magnétoscopiques pour étudier les diverses manifestations ethnoculturelles. En tant que membre canadien de la Commission internationale du film, le Centre a reporté plus de 2 mille films et bandes magnétoscopiques portant sur les divers groupes ethnoculturels du Canada. En outre, plusieurs publications populaires ont été diffusées par le Musée, directement ou en vertu d'ententes à frais partagés.

Objets façonnés

Le Centre a pour rôle principal de rassembler et de conserver les objets façonnés et ce qui s'y rapporte. Il s'agit de sauvegarder, de restaurer et de classer ces objets qui témoignent de la culture de la collectivité ethnoculturelle du Canada. Ces biens entrent dans deux grandes catégories: d'une part, des archives, y compris des manuscrits, des bandes magnétoscopiques, des films et des bandes magnétiques sur la musique et les cérémonies, des cylindres de phonographe, des fiches, des rapports de recherches intégraux, des photographies et diapositives; et d'autre part, des objets façonnés dont des ustensiles ménagers, des textiles, des meubles, des instruments de musique et des pièces caractéristiques du folklore. Cette collection s'agrandit grâce aux dons du public, surtout des groupes ethnoculturels du Canada et au fonds d'achat du Musée national de l'Homme.

Programmes publics

Les deux divisions des programmes publics du Musée coordonnent divers programmes et activités de présentation, d'éducation et d'information sur le plan national, afin de promouvoir les politiques du gouvernement que sont le multiculturalisme ainsi que la décentralisation et la démocratisation du patrimoine culturel. A cet égard, les Programmes nationaux, en étroite collaboration avec d'autres divisions du Musée national de l'homme, sont chargés de monter les expositions itinérantes qui sont présentées dans diverses régions du pays. Les expositions ont lieu dans tout le Canada, à divers endroits, notamment dans les musées petits et grands, dans les centres communautaires, dans les centres commerciaux et les centres nationaux d'exposition. Au cours des années, ce programme a présenté de nombreuses expositions

d'améliorer la production technique, et que l'une d'entre elles a conçu un programme de formation à l'intention des annonceurs.

L'étude a révélé que la radiodiffusion en langue non officielle est surtout centralisée à Toronto, Montréal et Vancouver. Les petits centres comme Hamilton, Oshawa, Windsor et Winnipeg disposent d'une station radiophonique ou plus pour diffuser des émissions dans une langue autre que le français ou l'anglais. Des émissions radiophoniques de ce genre sont également diffusées dans les régions rurales surtout dans le Sud de l'Ontario, mais à un moindre degré.

L'étude conclut en disant que la radiodiffusion multilingue constitue un facteur important de la tendance vers une programmation plus spécialisée de tout genre, et qu'elle a très bien été accueillie par ses auditeurs.

Conseil des arts du Canada

Le Conseil des arts du Canada a pour rôle de "favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales ainsi que la production d'oeuvres s'y rattachant".

En ce qui concerne les arts, le Conseil a accordé de nombreuses subventions pour encourager la création, l'interprétation et la diffusion des oeuvres qui font partie du patrimoine culturel du Canada: sculptures indiennes et esquimaudes, oeuvres musicales et chorégraphiques inspirées des diverses traditions folklorique européennes ou asiatiques, livres et pièces illustrant les traditions et les intérêts des groupes ethnoculturels minoritaires.

Pour ce qui est des sciences humaines et sociales, le Conseil a appuyé bon nombre d'études, de projets de recherche et de publications ayant trait à l'histoire, à la psychologie et à la situation socio-économique de ces groupes ainsi qu'à leur apport à la vie canadienne. Ces travaux ont été effectués par des personnes de divers milieux culturels.

Le programme Explorations diffère des autres programmes du Conseil en ce sens qu'il s'adresse à toutes les personnes, spécialistes ou profanes, qui mettent en oeuvre des projets visant à améliorer des formes d'expression ou à en découvrir de nouvelles et qui ouvrent la voie à la recherche qui se fonde sur la culture folklorique, l'histoire et la vie contemporaine. Dans le cadre de ce programme, des subventions peuvent être accordées, surtout pour financer des études, des représentations, des films ou d'autres travaux qui soulignent l'apport d'un groupe particulier à la culture canadienne ou à l'avancement d'une région du Canada.

Corporation des Musées nationaux

Tous les Musées nationaux du Canada s'efforcent de promouvoir la politique de multiculturalisme du gouvernement en mettant en oeuvre une vaste gamme d'activités, mais c'est au Musée de l'Homme que sont allouées les ressources humaines et financières nécessaires.

Le Musée national de l'Homme est chargé de chercher, de rassembler et de conserver, d'interpréter et de présenter au public de l'information sur les divers aspects du patrimoine culturel du Canada. Outre les expositions permanentes à Ottawa qui illustrent l'héritage de l'homme et surtout les legs canadien à travers les siècles, les divers éléments du Musée national de l'Homme, plus particulièrement le Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle, les Programmes nationaux et le Programme des affaires éducatives et culturelles participent activement au Programme de multiculturalisme du gouvernement.

Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle

Ce centre cherche à saisir l'image d'un pays en évolution rapide, en fouillant dans le passé et en enregistrant le présent à l'intention de nos

Les acquisitions ethniques de Canadiana de la Bibliothèque nationale, surtout les périodiques, représentent une grande richesse pour les recherchistes chargés de retracer l'histoire multiculturelle du Canada.

Biblioservice multilingue

Le Biblioservice multilingue vise essentiellement à répondre aux besoins culturels des groupes ethnoculturels en aidant les bibliothèques publiques du Canada à assurer à ces groupes un meilleur service.

Le Biblioservice multilingue a commencé par fournir des ouvrages dans les huit langues tierces les plus demandées, mais, chaque année ce service est élargi de façon à englober d'autres langues selon les besoins. Le but final serait de couvrir la majorité des langues parlées au Canada.

Ce service a des projets à long terme visant à étendre la gamme des sujets traités dans ses collections, mais jusqu'à présent il a accordé la priorité aux auteurs contemporains des domaines de la fiction, de la biographie et des livres pour enfants, et à des sujets particuliers comme l'éducation des enfants, le jardinage, le folklore, les voyages et l'art culinaire. On trouve également les grands classiques. Le principal objectif est de fournir des documents appropriés et utiles à ceux qui en ont été privés dans le passé.

Le Biblioservice multilingue sélectionne, répertorie et traite des ouvrages, pour ensuite les prêter à long terme aux bilbiothèques provinciales ou régionales qui en font la demande. Celles-ci, à leur tour, les distribuent aux bibliothèques municipales, selon les demandes des collectivités desservies. Les livres sont prêtés pour un an sans aucun frais de la part des bibliothèques bénéficiaires. Le Biblioservice multilingue traite directement et exclusivement avec les bibliothèques désignées et chaque client doit passer par sa bibliothèque municipale pour demander les livres dont il a besoin.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Le C.R.T.C. est un organisme investi de pouvoirs de réglementation. Créé en 1968 par la Loi sur la radiodiffusion, il a remplacé le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Suivant la Loi, le C.R.T.C. "doit réglementer et surveiller tous les aspects du système de la radiodiffusion canadienne en vue de mettre en oeuvre la politique de radiodiffusion énoncée dans l'article 3 de la présente loi", dans les secteurs publics et privés. Cependant les radiodiffuseurs sont responsables des émissions qu'ils diffusent.

En ce qui concerne la politique de multiculturalisme du Canada, le Conseil donne suite aux initiatives prises dans les milieux de la radiodiffusion en vue de fournir des services à certaines communautés de langue non officielle, habituellement sous forme de programmation au niveau local présentée par des stations de radiodiffusion locales et par des réseaux communautaires de télédistribution. De plus, le Conseil détermine de quelle façon le C.R.T.C. peut encourager et appuyer les efforts visant à permettre aux Canadiens de faire ressortir le caractère multiculturel de leur société.

Pour évaluer le rôle qu'il joue dans la programmation en langue non officielle, le C.R.T.C. a récemment mené une étude sur la radiodiffusion multilingue à la radio et à la télévision, qui a donné lieu à la publication de deux brochures: *La radiodiffusion multilingue dans les années 1970* et *L'annuaire de la radiodiffusion multilingue au Canada.*

Selon l'étude, les auditeurs les plus fidèles sont des personnes d'âge moyen, des personnes âgées et des nouveaux immigrants. Le temps d'antenne est essentiellement consacré à la musique populaire ou folklorique; les reportages, les éditoriaux et les connaissances techniques sont insuffisants, même si des stations radiophoniques multilingues à Toronto, Montréal et Vancouver ont essayé de normaliser et

caractère confidentiel de dossiers personnels et délicats sera respecté aussi longtemps que ce sera nécessaire.

Les chercheurs ont accès à une collection importante et complète et bénéficient d'installations et de services modernes. Ils peuvent recourir à des répertoires et à des auxiliaires de recherche, recevoir des conseils et ont accès à certaines salles de lecture 24 heures par jour, 7 jours par semaine. A l'intention des chercheurs qui ne peuvent se rendre en personne aux Archives, il existe un service de consultation qui répondra souvent de façon exhaustive aux demandes de renseignements présentées par téléphone ou par écrit. De plus, de nombreuses collections qui sont souvent demandées, par exemple les dossiers de l'immigration, ont été microfilmées et peuvent être prêtées aux chercheurs par toute bibliothèque ou service d'archives au Canada.

Non seulement le Programme des archives ethniques nationales acquiert-il des collections originales canadiennes et les met à la disposition des chercheurs, mais il s'intéresse également aux documents et aux collections conservées par les services d'archives d'autres pays et en obtient des doubles. Ces documents comprennent les dossiers relatifs à l'émigration, les communications gouvernementales avec les émigrants et les lettres ou dossiers renvoyés par les émigrants une fois qu'ils se sont établis au Canada.

Bibliothèque nationale du Canada

Les divers programmes de la Bibliothèque nationale visent à répondre aux besoins de tous les Canadiens, y compris ceux qui ne sont ni anglais ni français d'origine, mais deux de ces programmes, le programme ethnique de Canadiana et le Biblioservice multilingue, se rattachent particulièrement au programme de multiculturalisme.

Programme ethnique de Canadiana

Les collections de la Bibliothèque nationale ont toujours reflété le caractère multiculturel du Canada, car elles comprennent des exemplaires de tous les livres et de toutes les revues qui ont été publiés ou écrits au Canada ou par des Canadiens. Il peut s'agir de publications dans les deux langues officielles ou dans les langues des nombreux autres groupes culturels représentés au Canada. Depuis un certain temps, aux termes de la loi, des exemplaires de ces ouvrages doivent être déposés à la Bibliothèque nationale dans la semaine qui suit leur publication.

Bien que les journaux ne fassent pas l'objet d'un dépôt légal, la Bibliothèque nationale possède l'une des plus grandes collections de journaux du pays. Celle-ci comprend plus de 350 journaux ethniques canadiens, et la Bibliothèque est abonnée à tous les titres connus que des groupes ethniques publient actuellement au Canada. On compte plus de 160 titres, ce qui représente 39 groupes ethnoculturels.

La Bibliothèque poursuit un programme rigoureux relatif à l'acquisition de microfilms de journaux ethniques, encourage et appuie des projets comme le projet de mise sur microfilms des journaux ethniques de l'Ontario Council of University Librairies. De plus, la Bibliothèque a mis sur pied un programme interne qui consiste à microfilmer les documents de ce genre qu'elle possède, ainsi qu'à repérer et à emprunter des ouvrages de l'extérieur pour compléter une série.

La Bibliothèque dresse actuellement la liste complète des périodiques, des revues et des journaux canadiens, publiés dans les langues officielles. On compte déjà plus de 2,100 titres dont les plus anciens datent de 1788. Le but final est de repérer et d'obtenir des numéros périmés et de microfilmer tous les titres.

Les organismes culturels contribuent aussi pour beaucoup à promouvoir et à sauvegarder la diversité culturelle au Canada.

Les Archives publiques

C'est dans les Archives publiques que sont conservés tous les genres de pièces d'archives d'importance nationale, les documents reçus des ministères et organismes fédéraux, ainsi que de particuliers et de sociétés. On y conserve notamment des manuscrits, des cartes, des films, des photographies, des tableaux, des publications et des enregistrements sonores, collections qui visent à traduire toutes les facettes de l'histoire du Canada sous forme écrite, visuelle et sonore.

Dans le cadre de sa politique de multiculturalisme, le gouvernement a fourni des fonds aux Archives publiques afin de lancer le programme des Archives ethniques nationales, dont le but consiste à assurer que les documents conservés aux Archives publiques reflètent mieux le fait que le patrimoine canadien provient de nombreuses cultures. Il faut conserver une trace de la façon dont les communautés ethnoculturelles se sont développées et ont contribué à l'essor culturel, économique, politique, religieux et social du Canada.

Grâce au programme des Archives ethniques nationales, de nombreuses personnes ont pris conscience de la nature, de l'importance et de l'utilité des archives. Elles ont appris que nombre de documents anciens méritent d'être conservés précieusement plutôt que d'être négligés ou détruits. Par conséquent, les Archives publiques ont reçu une aide concrète de nombreuses collectivités ethnoculturelles d'archives et d'autres établissements à la cueillette et à la conservation de pièces d'archives relatives aux groupes ethnoculturels.

Le programme des Archives ethniques nationales a pour but d'acquérir et de préserver des documents historiques et de les mettre à la disposition de chercheurs. Parmi ces documents, notons les procès-verbaux, les rapports, la correspondance et d'autres dossiers d'organisations, de journaux et d'autres organismes importants qui sont étroitement liés à la préservation et à la promotion de l'identité culturelle, de même que des notes, des lettres, des journaux, des photographies, des enregistrements sonores, des médailles, des certificats, des films et d'autres documents conservés par des particuliers. Les personnes qui détiennent des pièces essentiellement d'intérêt local ou régional sont informées de l'existence de services locaux d'archives. Les collections reçues sont triées, arrangées, décrites et répertoriées; cependant, conformément aux principes régissant les archives, chaque collection est conservée à titre d'entité distincte. Elles peuvent alors être mises à la disposition des chercheurs, notamment des historiens, professionnels et amateurs, des généalogistes, des journalistes, des illustrateurs, des producteurs de films, etc.

Depuis que le Programme a été créé, de nombreux groupes ont confié aux archives ethniques nationales une grande quantité de manuscrits et d'autres documents. A partir de ces documents et des dossiers des ministères que possèdent déjà les Archives publiques, les chercheurs peuvent maintenant mieux comprendre ces groupes et la société canadienne dans son ensemble. Ils disposent de lettres importantes, de journaux, brochures ou photographies rares, de films et d'enregistrements uniques, et, à leur tour, ils peuvent souvent orienter le personnel vers d'autres sources possibles de documentation importante. Pour aider les chercheurs et pour reconnaître officiellement les dons inappréciables faits par nombre de particuliers et d'organisations, on publie une série de guides relatifs aux sources permettant d'étudier différentes collectivités.

Les donateurs qui confient leur collection aux archives savent que leurs documents seront entreposés en toute sûreté sous la garde de spécialistes. De plus, ils reçoivent l'assurance que le

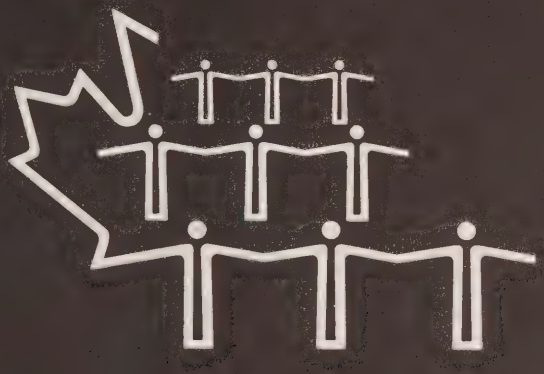

Rôle des organismes culturels du gouvernement fédéral dans la promotion de la politique nationale

associations nationales d'écrivains, d'artistes, d'auteurs dramatiques, d'éditeurs et d'élaborateurs de matériel didactique. La direction stimule aussi le multiculturalisme au moyen d'un programme de relations publiques destiné à sensibiliser les media à cette réalité, de diverses campagnes d'information, ainsi que de la promotion de projets susceptibles d'influer favorablement sur l'opinion publique.

Voici quelques exemples plus précis d'activités qui sont mises en oeuvre dans ce secteur. Une aide est accordée à la recherche et aux études qui, dans les domaines des sciences humaines, des sciences sociales et des beaux-arts, touchent les aspects importants du pluralisme culturel au Canada. Non seulement la recherche est-elle appuyée et encouragée, mais il est possible d'organiser des échanges de professeurs et de conférenciers pour des sessions entières ou seulement une conférence. Le Comité consultatif pour les études ethniques canadiennes, composé d'universitaires appartenant à des disciplines variées, évalue les projets de recherche.

Une série d'histoires ethniques ont été ou seront produites afin de faire mieux connaître la contribution réelle des divers groupes minoritaires à l'histoire du Canada. Ces histoires sont destinées tant à l'ensemble du public qu'aux établissements scolaires. On prévoit également publier, dans les deux langues officielles, une série d'anthologies qui permettraient de faire connaître et de promouvoir l'apport littéraire des nombreuses cultures du Canada. Traduites dans les langues officielles, elles pourraient être lues par un grand nombre de Canadiens. Il existe également un certain nombre d'activités permanentes dans le domaine des arts d'interprétation, notamment les festivals de théâtre et de chorales multiculturels, des ateliers et la participation à d'importantes manifestations nationales.

Outre ces deux facettes de son travail qui sont bien définies, la direction continue évidemment de se tenir au courant des préoccupations et des activités des groupes culturels, des manifestations culturelles au Canada et à l'étranger, des ressources pédagogiques disponibles et de tout autre sujet susceptible de lui être utile afin de pouvoir jouer son rôle de la manière la plus efficace possible.

La direction recueille une grande partie de ces renseignements par l'entremise de son Service d'analyse de la presse ethnique, qui dépouille plus de 200 journaux et périodiques ethniques publiés dans plus de 30 langues. Ce service permet au gouvernement de connaître et d'étudier les courants de l'opinion et les principales manifestations au sein des communautés ethnoculturelles en publiant une revue mensuelle de la presse ethnique et des bulletins spéciaux sur des sujets particuliers, en traduisant certains articles et en diffusant des exposés écrits et oraux à propos de rapports sur des organisations, manifestations et groupes ethnoculturels, qui sont mis à la disposition de tous les ministères et organismes fédéraux. Le service assure également la liaison avec la Fédération canadienne de la presse ethnique et les quatre clubs de journaux ethniques qui y sont affiliés, ainsi qu'avec la publication *Canadian Scene*.

L'un des principaux éléments du programme est le rôle joué par les fonctionnaires qui l'administrent. Afin de favoriser une mise en oeuvre optimale du programme, ceux-ci travaillent non seulement à Ottawa, mais aussi dans divers bureaux régionaux et locaux répartis aux quatre coins du pays. Ces fonctionnaires nouent et entretiennent des relations utiles avec des organisations nationales ainsi qu'avec un grand nombre d'organisations locales, leur fournissent des renseignements sur l'aide qu'elles peuvent obtenir de diverses sources, se font leur porte-parole auprès des gouvernements et des organismes privés, et, de façon générale, agissent comme spécialistes du développement communautaire ou dans certains domaines ou disciplines d'ordre culturel. Les fonctionnaires de l'Administration centrale et des régions travaillent en étroite collaboration afin de faire en sorte que les collectivités, indépendamment de leur caractère national ou régional, soient aidées dans toute la mesure du possible à participer pleinement à la société pluraliste du Canada.

Conjointement à ces réunions, le CCCM organise régulièrement des ateliers locaux et régionaux dont le thème est bien précis, comme la participation des jeunes.

La direction du Multiculturalisme et ses programmes

La direction du Multiculturalisme est chargée de mettre en oeuvre toute une gamme d'activités qui appuient la politique de multiculturalisme annoncée par le Premier ministre. Le principal objectif de la direction consiste *à encourager et stimuler, dans le cadre de la politique du Canada sur les langues officielles et conformément aux instruments actuels relatifs aux droits de l'homme, la pleine réalisation du caractère multiculturel de la société canadienne au moyen de programmes qui favorisent la préservation et le partage des patrimoines culturels et permettent une estime et une compréhension mutuelles entre tous les Canadiens.*

Pour atteindre cet objectif, la direction a adopté deux approches principales: la première vise à aider particulièrement les groupes et les organismes culturels canadiens à préciser leurs besoins et à réaliser leurs aspirations individuelles; la deuxième est destinée à aider l'ensemble du public à mieux comprendre et apprécier le caractère bilingue et multiculturel de notre pays.

La direction organise un grand nombre d'activités afin d'aider directement les nombreux groupes culturels du pays dans les efforts qu'ils déploient pour conserver leur culture et lui permettre de s'épanouir dans le cadre canadien. Parmi les activités ou projets qui sont encouragés et appuyés, mentionnons: les conférences ou colloques portant sur des questions d'actualité qui intéressent un groupe particulier; les moyens d'améliorer les techniques organisationnelles; la collecte et l'exposition d'oeuvres artistiques et artisanales; la production de matériel audio-visuel ou autre destiné à un ou plusieurs groupes; la rédaction d'oeuvres littéraires et leur publication dans l'une des langues officielles ou dans les langues ancestrales; l'épanouissement des arts d'interprétation; et beaucoup d'autres. On accorde une attention spéciale aux projets qui facilitent l'intégration culturelle des immigrants. A tout prendre, la priorité va aux projets susceptibles de favoriser l'épanouissement d'un groupe donné et de contribuer à la réalisation des objectifs de la politique de multiculturalisme.

En plus des activités mentionnées ci-dessus, qui sont l'oeuvre de membres des divers groupes culturels, la direction a de son côté entrepris plusieurs projets également axés sur l'épanouissement culturel des communautés. Ainsi, elle finance des cours de langue ancestrale qui sont dispensés en classe, mais à l'extérieur du réseau scolaire officiel. Elle contribue non seulement aux dépenses occasionnées directement par ces cours, mais aussi aux débours qu'entraînent la formation des enseignants et l'élaboration d'auxiliaires didactiques qui conviennent au cadre canadien. Par ailleurs, la direction s'efforce d'encourager la croissance d'organismes de coordination, notamment de conseils multiculturels, qui favorisent des activités interculturelles et suscitent des rencontres et des échanges féconds. Cette communication peut contribuer dans une large mesure à la suppression des barrières entre les Canadiens et à la sensibilisation de ceux-ci à la richesse particulière de leur pays.

Cette sensibilisation de la société canadienne à la richesse du pays constitue l'autre volet des objectifs de la direction. A cette fin, celle-ci collabore étroitement et échange continuellement des renseignements avec des établissements et organismes à caractère culturel qui administrent des programmes axés sur l'épanouissement culturel; mentionnons notamment le Conseil des arts du Canada, la Bibliothèque nationale, les Archives publiques, les Musées nationaux, l'Office national du film, les conseils des arts populaires, ainsi que diverses

En 1972, le premier ministre nommait un ministre dont le rôle serait de mettre en oeuvre la politique de multiculturalisme, et de veiller à son intégration à tous les programmes et à toutes les lignes de conduite du gouvernement.

Ce Ministre et les membres de son personnel se tiennent constamment en rapport avec tous les secteurs de l'Etat et avec le public, de façon qu'on s'y rende compte de la diversité de notre population. Ils visent à obtenir, par divers truchements, que les membres de groupements ethnoculturels soient acceptés comme des citoyens à part entière.

Conseil consultatif canadien du multiculturalisme (CCCM)

Les membres du CCCM, dont la création remonte à mai 1973, servent de conseillers au ministre d'Etat au multiculturalisme. Le principe dont s'est inspiré le premier ministre dans l'organisation du CCCM reconnaît aux collectivités ethnoculturelles le droit d'influer sur le processus décisionnel, par le biais d'une consultation suivie. Il a pour mission d'amener les divers groupements ethnoculturels, y compris ceux d'expression française, anglaise et autochtone, à entretenir avec le gouvernement des relations de caractère consultatif. Le Ministre au multiculturalisme y trouve une mine de renseignements sur l'opinion des diverses collectivités culturelles.

Les membres du CCCM appartiennent à différentes collectivités ethnoculturelles du Canada et à diverses couches sociales, et sont nommés par le Ministre pour un mandat déterminé. On attend d'eux qu'ils fassent valoir leurs opinions en tant que citoyens préoccupés par les défis que présente, pour les Canadiens, la mise en oeuvre de la politique de multiculturalisme adoptée par le gouvernement fédéral, et non comme les porte-parole de leurs collectivités culturelles respectives.

Depuis la création du Conseil, des réunions ont favorisé à intervalles réguliers, des échanges de vues sur des questions pertinentes. De plus, le CCCM a désigné des comités nationaux dans le dessein de centrer sur des questions bien précises les affaires d'intérêt régional.

La première Conférence canadienne sur le multiculturalisme a eu lieu en 1973. Les décisions et les conclusions issues de la Conférence ont été incorporées au premier rapport annuel du CCCM, rapport qui a été déposé sur le bureau de la Chambre en juin 1975. On y traite de questions telles que la conservation de la langue et de la culture, la suppression des inégalités, les centres culturels communautaires et les centres multiculturels, la presse ethnique et les techniques de diffusion de masse, la place des arts dans une société multiculturelle, et l'attitude des jeunes à l'égard du multiculturalisme.

La deuxième Conférence canadienne sur le multiculturalisme, parrainée par le CCCM, s'est tenue en février 1976. Elle avait pour thème "Le multiculturalisme comme politique d'Etat", et pour but, d'entendre la conception que se font de la politique de multiculturalisme, les groupements d'expression anglaise et française.

Les conférences canadiennes sur le multiculturalisme continueront d'être pour un grand nombre, une occasion idéale de faire valoir leurs opinions sur des thèmes qui intéressent le gouvernement.

Pour s'assurer que les diverses opinions exprimées entrent continuellement en ligne de compte, le CCCM maintient un programme dynamique de consultation auprès d'une variété d'organisations, d'un bout à l'autre du pays. On demande à celles-ci de présenter, à l'occasion de réunions, des mémoires sur les inquiétudes que leur inspire la politique du multiculturalisme; le CCCM étudie ensuite ces mémoires en vue de les introduire dans ses rapports au Ministre.

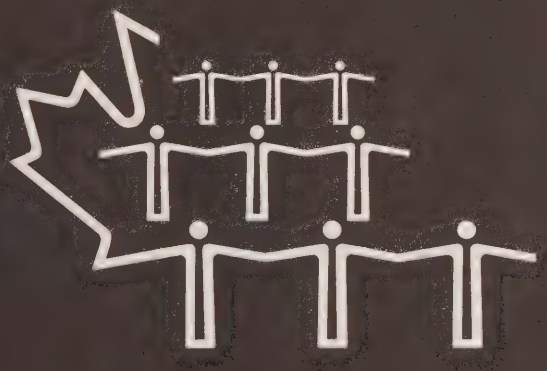

Ministre d'Etat au
multiculturalisme

L'honorable Robert Stanfield, chef du parti progressiste-conservateur, indiquait l'appui de son parti de la façon suivante:

"Cette déclaration de principe du gouvernement, c'est-à-dire le principe de la préservation et de la mise en valeur de nombreuses traditions culturelles qui existent dans notre pays, sera très bien accueillie, j'en suis sûr . . . Je voudrais dire tout de suite . . . que l'accent que nous avons mis sur le multiculturalisme, ne constitue en aucune façon une attaque contre la dualité fondamentale de notre pays. Ce que nous voulons, nous, c'est la justice pour tous les Canadiens. Ce que nous voulons, c'est la reconnaissance de la diversité culturelle de notre pays."

Le chef du nouveau parti démocratique, M. David Lewis, a exprimé son accord dans les termes suivants:

"Mais ce matin, je me propose . . . d'exprimer notre appui et nos espoirs afin de prouver aux Canadiens que le Parlement est uni dans sa volonté de reconnaître . . . la valeur des nombreuses cultures qui existent au Canada. C'est avec une appréciation profonde . . . des deux aspects de notre vie culturelle canadienne, le bilinguisme officiel et le multiculturalisme, que j'offre l'appui chaleureux de notre parti aux principes énoncés par le très honorable premier ministre ce matin."

M. Réal Caouette, chef du parti créditiste, a également exprimé l'approbation de son parti:

"Au fait, je répète depuis 30 ans à qui veut l'entendre, et même à ceux qui ne veulent pas l'entendre, que nous avons une nation canadienne, et non pas deux, trois ou dix, que nous avons deux langues officielles, l'anglais et le français, et que nous avons une multiplicité de cultures qui font la richesse de notre pays . . . Mes collègues et moi-même sommes heureux que le très honorable premier ministre ait fait cette déclaration . . . ce que nous voulons, c'est que le Canada soit un grand pays pour tous ses habitants et pour tous les groupes ethniques qu'il renferme. De cette manière, nous parviendrons à l'unité et nous renforcerons notre position dans le monde entier."

Aucun parti politique n'avait manifesté son opposition à la politique annoncée par le premier ministre. Il ne restait donc plus qu'à présenter les moyens de mettre en oeuvre cette politique.

rurales), les emplois des hommes et des femmes à leur arrivée, les moeurs et les valeurs des groupes ethniques, l'influence de la religion et le rôle de l'éducation dans la vie d'un immigrant. Les barrières linguistiques, les habitudes de vote des immigrants, le rôle de la presse ethnique, la vie de la famille, les cérémonies de mariage, les écoles ethniques et l'importance de l'identité culturelle et de la conservation de la culture pour chaque groupe furent pris en considération.

Mais ce n'est pas tout. La Commission a également fait des recherches sur l'influence de divers groupes ethnoculturels dans les domaines de la radio-diffusion, du cinéma, des arts et des lettres, des arts plastiques, des arts d'interprétation et de la musique, pour n'en nommer que quelques-uns. De plus, elle a accordé un intérêt particulier aux associations bénévoles ethnoculturelles et à leur rôle dans la communauté multiculturelle.

Le livre IV du rapport de la Commission royale a été présenté au Gouverneur général le 23 octobre 1969. La Commission recommandait de nombreuses façons de conserver et de renforcer les cultures tierces au Canada; elle estimait néanmoins que la politique nationale devait s'inscrire dans un cadre biculturel. Les immigrants, selon le livre IV, indépendamment de leur origine ethnoculturelle ou de leur langue maternelle, devrait choisir de s'intégrer à l'une ou l'autre des deux sociétés, anglaise ou française. L'intégration n'entraînait pas la perte de l'identité d'un particulier ou de ses caractéristiques originales, ou de sa langue et de sa culture originales. Elle n'était pas synonyme d'assimilation, qui signifie absorption totale par un autre groupe linguistique et culturel.

Selon le rapport, de nombreux groupes non britanniques ou non français acceptent le bilinguisme, mais rejettent catégoriquement le biculturalisme. Ils considèrent le Canada comme un pays officiellement bilingue, mais font valoir qu'il est fondamentalement multiculturel. Contrairement à cette opinion, la Commission croyait fermement dans la nature fondamentalement biculturelle de notre pays, dont il était fait mention dans son mandat. Elle estimait que, même s'il ne fallait pas ignorer la "diversité culturelle" du Canada, il fallait avoir pleinement conscience de la présence de deux cultures dominantes, l'anglaise et la française.

La réponse du gouvernement

Le 8 octobre 1971, le premier ministre, le très honorable Pierre Elliott Trudeau, déposait à la Chambre des communes la réponse officielle du gouvernement aux recommandations contenues dans le livre IV (Annexe A).

Par cette déclaration, le gouvernement optait pour une politique officielle de multiculturalisme dans un cadre bilingue.

Le premier ministre affirmait qu'en mettant en oeuvre une politique comme celle qu'il avait décrite, le gouvernement fournirait son appui de quatre façons:

— il chercherait à aider dans la mesure de ses ressources, tous les groupes culturels canadiens qui ont manifesté le désir et la volonté de poursuivre leur développement, se montrent capables de croître et d'apporter quelque chose à la vie canadienne et justifient un besoin évident d'assistance;
— le gouvernement aiderait les membres de tous les groupes culturels à surmonter les obstacles culturels qui les empêchent de participer pleinement à la vie canadienne;
— il favoriserait rencontres et échanges positifs entre tous les groupes culturels canadiens dans l'intérêt de l'unité nationale; et
— le gouvernement continuerait à aider les immigrants à apprendre au moins l'une des deux langues officielles du Canada pour leur permettre de s'intégrer totalement à la société canadienne.

La réaction des partis de l'opposition à la déclaration du premier ministre était un accord unanime avec la politique.

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

A la fin de 1962, le premier ministre Lester B. Pearson propose à la Chambre des communes la création d'une commission royale qui serait chargée de mener, en collaboration avec les provinces, une enquête approfondie sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada. La proposition fut très bien accueillie et, le 15 mai 1963, le premier ministre écrivait aux premiers ministres des provinces pour solliciter leurs observations et leur collaboration. Les réponses furent favorables; le 19 juillet 1963, un décret en conseil donnait officiellement naissance à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Mandat

La Commission était chargée de faire enquête et rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada, et de recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, *compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport.*

En d'autres termes, on rappelait aux commissaires que, selon le recensement de 1961, la langue maternelle de 14 p. cent des Canadians n'était ni le français, ni l'anglais; et que 1.2 p. cent de la population était indienne ou inuite, et qu'elle avait ses propres droits et traditions.

Activités

La Commission tint sa première réunion en septembre 1963 et, les 6 et 7 novembre de la même année, mena ses premières audiences publiques à Ottawa. Une multitude de mémoires furent soumis à l'étude de la Commission, dont 51 émanaient de diverses associations ethnoculturelles du pays.

Vingt-trois réunions régionales furent organisées dans tout le Canada, de Victoria jusqu'à Saint-Jean (T.N.). Une fois de plus, les réactions furent nombreuses. La Commission reçut des mémoires, des opinions, et mena des débats publics en maints endroits.

Le multicuralisme, pourquoi pas?

Des membres des groupes autres que britanniques ou français ont exprimé à diverses reprises au cours des débats publics la crainte de voir une politique de biculturalisme les reléguer au statut de citoyens de seconde classe. Les porte-parole de divers groupes ont posé les questions suivantes: si nous acceptons deux cultures, pourquoi pas davantage? Pourquoi le Canada ne serait-il pas un pays dans lequel une multitude de groupes culturels quoique distincts, vivraient côte à côte, contribuant à faire de notre société une société d'une richesse et d'une diversité sans pareilles? L'idée d'une mosaïque canadienne était de beaucoup préférable à celle du creuset des civilisations.

Le livre IV

Les commissaires, après avoir parcouru tout le pays, s'arrêtèrent pour étudier tous les mémoires, opinions, dialogues et recherches à leur disposition afin d'entreprendre la formulation de leurs recommandations finales.

La rédaction du livre IV du rapport intitulé L'apport culturel des autres groupes ethniques a exigé des commissaires et des chercheurs qu'ils approfondissent une multitude de sujets afin de déterminer leurs recommandations. Ils se penchèrent sur les antécédents historiques des modèles d'établissement des immigrants au Canada, la répartition géographique des immigrants (régions urbaines/régions

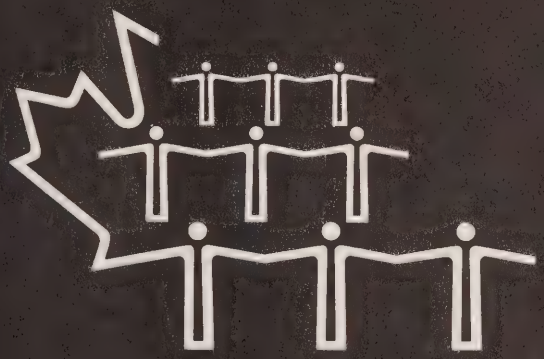

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et la réponse du gouvernement à ses recommandations

bénévoles, des spécialistes de l'éducation permanente et des sciences sociales, ainsi que des représentants de tous les niveaux de l'administration publique. Le colloque traita principalement de la préparation à la citoyenneté, et tout particulièrement de l'intégration des immigrants.

Les délégués recommandèrent l'établissement, à la direction de la Citoyenneté et du Civisme, d'une section de recherche qui enquêterait sur les problèmes complexes et de plus en plus importants, des relations entre groupes et entre cultures. Cette section fut créée en 1953; elle commença immédiatement la préparation d'une bibliographie des documents de recherche se rapportant à l'intégration des immigrants et aux relations entre ethnies.

Au cours de cette période, on se préoccupa de plus en plus de la qualité des relations entre les divers groupes culturels du pays. Le grand nombre de nouveaux arrivants et les divers pays dont ils étaient issus semblaient susciter une tension croissante entre les immigrants, les Canadiens de naissance et les groupements ethnoculturels établis au pays. Afin de donner aux représentants des groupes culturels minoritaires la possibilité de discuter de questions se rapportant à l'unité nationale et aux problèmes des immigrants à leur arrivée au Canada, le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario organisèrent, en 1953, une conférence au lac Couchiching, en Ontario.

Le deuxième colloque national parrainé par le gouvernement fut tenu en 1958 à Minaki, en Ontario. Lors de cette conférence, on accorda une importance particulière aux activités liées à la promotion du civisme de niveau local plutôt que national.

Les publications et les documents audio-visuels

Comment devenir citoyen canadien, publié en 1947, fut la première publication d'une longue série consacrée à la question. Cette brochure fut publiée dans les deux langues officielles, tout comme les trois suivantes, publiées en 1948: *Notre Pays, Notre Histoire,* et *Notre Gouvernement.*

Publié en 1955, *Citizen and Citoyen* visait à renseigner, et à faciliter l'élaboration de projets liés à la citoyenneté. Il s'agissait d'une bibliographie des rapports de recherche portant sur les méthodes d'orientation des immigrants et des histoires des groupes ethniques de 1920 à 1953. C'était le premier ouvrage du genre offert au Canada.

Paru en 1960, *Les Rameaux de la famille canadienne* connut un succès immédiat auprès des chercheurs, des dirigeants d'organisations bénévoles et de particuliers s'intéressant à l'histoire de divers groupes ethnoculturels au Canada. L'ouvrage comprenait des articles sur un certain nombre de groupes ethnoculturels, et faisait partie d'une série produite par le Service de revue de la presse ethnique de la direction de la Citoyenneté canadienne. Une version plus complète de cette publication parut en 1967 sous le même titre.

Les ouvrages suivants, *Au Seuil de la citoyenneté canadienne, Célébration du 1er juillet,* et *L'Etude du préjugé et de la discrimination,* parurent en 1961.

La direction de la Citoyenneté et du Civisme fit produire trois films au cours de la période de 1956 à 1961. Le premier, *Du choc des idées,* se rapportait aux techniques d'organisation de groupements de discussions efficaces. *Le Portique: l'immigrant et l'école,* sorti en 1958, s'adressait aux organisations bénévoles s'occupant d'aider les immigrants à s'intégrer à leur communauté; et *L'Expédition Michalski* soulignait les facteurs émotifs qui entrent en jeu lorsqu'un nouvel arrivant doit décider s'il veut devenir citoyen canadien.

L'immigrant n'était donc pas oublié. Cependant, il devint de plus en plus clair qu'une politique plus vaste pour les francophones du Canada et les diverses communautés culturelles autres qu'anglaises était nécessaire pour réaliser véritablement l'unité canadienne, objectif qui poussa le premier ministre d'alors, le très honorable Lester B. Pearson, à charger la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme d'étudier et de recommander une politique précise.

Même avant l'adoption d'une politique officielle de multiculturalisme en 1971, de nombreux parlementaires s'étaient dits clairement en faveur d'une société qui accepterait le multiculturalisme comme toile de fond. En incitant les membres de la population canadienne qui ne sont ni d'origine britannique, ni d'origine française non seulement à conserver mais à faire fructifier leur riche patrimoine culturel, tout en reconnaissant l'apport culturel des anglophones et des francophones, des Canadiens éminents avaient envisagé la création d'un pays fort, uni et harmonieux.

Ce qui ne veut pas dire qu'aucun effort n'avait été fait avant 1971 pour réaliser cet objectif. Des mesures concrètes visant à encourager la pleine participation des Canadiens d'origines ethnoculturelles diverses furent prises au cours des années quarante, avec la création du Advisory Committee on Co-operation in Canadian Citizenship, composé de Canadiens notoires et chargé de faire connaître au gouvernement les meilleures façons d'obtenir un effort de guerre uni de la part des Canadiens, indépendamment de leur origine. La direction des Nationalités du ministère des Services nationaux de guerre servait de secrétariat au comité et devint, après la cessation des hostilités en 1945, la direction de la Citoyenneté canadienne. La direction, qui relevait du Secrétariat d'Etat, accepta de se charger d'aider les immigrants à s'adapter, de les préparer à obtenir la citoyenneté canadienne et de favoriser leur acceptation.

La direction de la Citoyenneté canadienne

En 1950, la direction de la Citoyenneté canadienne fut intégrée au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration nouvellement créé, et des bureaux locaux furent établis un peu partout au pays. A cette époque, il était de plus en plus évident que la direction ne devait pas se limiter à travailler au nom des immigrants. On commença à élaborer des programmes se rapportant au vaste domaine de la citoyenneté et du civisme, des programmes qui soulignaient les responsabilités du citoyen dans les relations entre groupes et entre cultures. Ces activités devaient tenir compte des attitudes des gens, et de la façon dont ces attitudes se manifestaient envers les groupes culturels minoritaires, les différentes religions, les diverses races ou autres segments de la société.

La direction de la Citoyenneté canadienne s'intéressa également, au cours de cette période, à l'intégration des citoyens autochtones à la collectivité en général. La direction entreprit, en étroite collaboration avec la direction des Affaires indiennes, des activités à Ottawa et dans des localités de tout le pays.

En 1966, la direction de la Citoyenneté canadienne devint la direction de la Citoyenneté et du Civisme, et fut réintégrée au Secrétariat d'Etat, dont elle est actuellement une direction générale.

Les rapports fédéraux-provinciaux

En 1953, le fédéral et les provinces en arrivèrent à un "accord verbal" selon lequel des cours de langues seraient organisés et dispensés par les ministères provinciaux de l'Education, par l'entremise des conseils scolaires locaux. De son côté, la direction de la Citoyenneté et du Civisme s'engageait à offrir gratuitement des manuels devant être utilisés pour les cours de préparation à la citoyenneté. Au cours de la même année, le gouvernement fédéral conclut des accords, avec certaines des provinces, selon lesquels il s'engageait à payer 50 p. cent de toutes dépenses faites par les provinces, pour l'enseignement lié aux cours de langue et à la préparation à la citoyenneté, à l'intention des immigrants adultes.

Les conférences nationales

Le premier colloque national sur la citoyenneté parrainé par le gouvernement fut tenu en 1953, à Scarborough, en Ontario. Parmi les participants au colloque, on trouvait des directeurs d'organisations

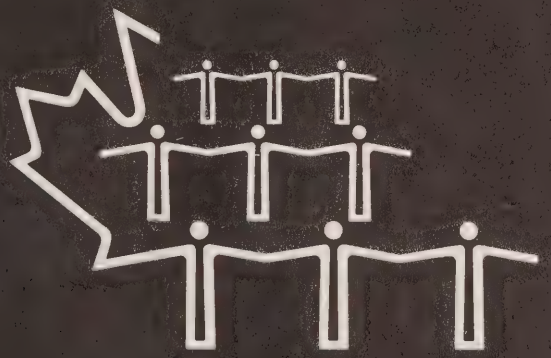

Historique

Au début. . .

"Dans ce parlement (nouveau), il n'y aura pas de questions de race, de nationalité, de religion ou de localité. . . La base d'action des délégués, en préparant les résolutions, a été de rendre justice à tous — justice pour toutes les races, pour toutes les religions, pour toutes les nationalités, pour tous les intérêts. . ."

(Hector L. Langevin — 1865)

Quelques années plus tard. . .

"Ici (au Canada) je veux que le marbre reste le marbre; je veux que le granite reste le granite; je veux que le chêne reste le chêne. Je veux prendre tous ces éléments et faire une nation qui sera la première parmi les puissances de l'univers."

(Sir Wildrid Laurier — vers 1903)

Dans les années soixante. . .

"Le Canada est un jardin. . . dans lequel ont été transplantées les fleurs les plus vivaces et les plus rayonnantes de nombreuses autres contrées, chacune conservant dans son nouvel environnement la meilleure des qualités pour lesquelles elle était aimée et prisée dans sa contrée natale. . ."

(John Diefenbaker — 1961)

"Quel meilleur moyen de nous préparer au centenaire qu'en prenant des mesures pratiques dès maintenant pour enraciner et renforcer les réalisations et les perspectives offertes par la Confédération, de sorte que tous les Canadiens, quels que soient leurs antécédents de race, de langue ou de culture, sentent avec confiance, qu'au sein de notre nation ils peuvent à l'abri de toute discrimination et en jouissant du rang de partenaires à part entière, édifier un avenir brillant pour eux-mêmes et leurs descendants."

(Lester B. Pearson — 1962)

Et de nos jours. . .

"Le multiculturalisme dans un cadre bilingue apparaît au gouvernement comme le meilleur moyen de préserver la liberté culturelle des Canadiens. . . Une politique vigoureuse de multiculturalisme nous aidera à créer. . . le fondement d'une société où régnerait une même justice pour tous."

(Pierre E. Trudeau — 1971)

Notre politique de multiculturalisme découle d'une vision réelle de la société canadienne. Nous vivons déjà dans une société multiculturelle; nous n'essayons donc pas d'en créer une, mais simplement de reconnaître une réalité bien vivante. Si nous voulons préserver l'unité du pays, nous devons comprendre tous ses habitants et nous respecter les uns les autres. Or, le multiculturalisme participe à la création de ce climat de compréhension dans notre société.

(M. Norman Cafik — 1977)

Table des Matières

Historique 3

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et la réponse du gouvernement à ses recommandations 7

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme 9

La réponse du gouvernement 10

Ministre d'État au multiculturalisme 13

Conseil consultatif canadien du multiculturalisme 15

Direction du multiculturalisme et ses programmes 16

Rôle des organismes culturels du gouvernement fédéral dans la promotion de la politique nationale 19

Archives publiques 21

Bibliothèque nationale du Canada 22

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes 23

Conseil des arts du Canada 24

Corporation de musées nationaux 24

Office national du film 26

Société Radio-Canada 27

Rôle d'autres directions et directions générales du Secrétariat d'état, et d'autres ministères et organismes du gouvernement, face à la politique nationale 29

Secrétariat d'Etat 31

Ministère des Affaires extérieures 32

Ministère des Affaires indiennes et du Nord 32

Commission canadienne des droits de la personne 34

Commission canadienne de l'Emploi et de l'Immigration 34

Commission de la Fonction publique 35

Ministère des Communications 35

Ministère de la Consommation et des Corporations 36

Ministère de l'Industrie et du Commerce 36

Ministère de la Justice 36

Ministère du Travail 39

Revenu Canada — Douanes et Accise 36

Revenu Canada, Impôt 37

Ministère de la Santé et du bien-être social 37

Société centrale d'hypothèque et de logement 39

Conclusion 41

Annexes 45

Réponse du gouvernement fédéral au livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme 49

Répertoire d'addresses 59

Publié avec l'autorisation de
l'honorable Norman Cafik,
ministre d'Etat au
multiculturalisme

Le concept de multiculturalisme, qui constitue un aspect important de notre politique nationale, a beaucoup évolué depuis que le Premier ministre a annoncé à la Chambre des communes, en 1971, la création d'un programme en ce sens. En effet, il existe maintenant une Direction du multiculturalisme, qui est chargée de veiller à ce que tous les Canadiens jouissent de chances égales, quelle que soit leur origine culturelle.

La politique du multiculturalisme reconnaît également à tous les Canadiens, en raison du libéralisme de notre société, le droit fondamental de préserver leur patrimoine culturel.

Cette conservation des valeurs culturelles est aussi essentielle pour les individus que pour l'ensemble de la nation. En effet, le Canada a tiré des avantages très nets de la diversité culturelle de sa population, et nous profitons tous de la mise en commun de ces valeurs au sein d'une société intégrée.

La nature bilingue et multiculturelle du Canada constitue pour lui une occasion unique de se prouver à lui-même, ainsi qu'au monde entier, que ses habitants peuvent vivre ensemble dans un esprit de compréhension et de respect mutuel.

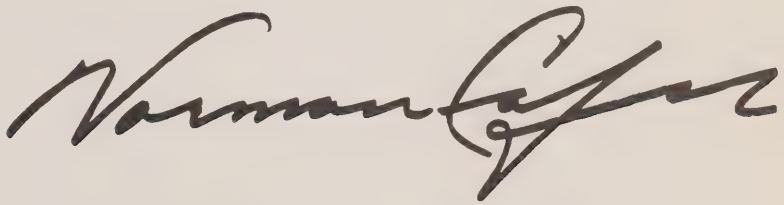

LIBRARY
JUL
1978

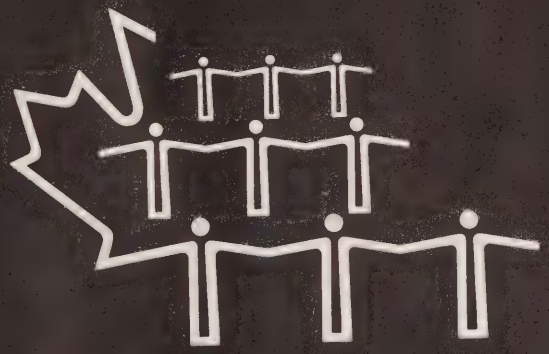

Multiculturalisme et le gouvernement du Canada

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY